



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

106^e séance plénière

Jeudi 12 juillet 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de faire savoir aux membres de l'Assemblée que S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, du Bangladesh, est décédé mardi dernier.

M. Choudhury avait présidé la quarante et unième session de l'Assemblée générale en 1986. En outre, au cours d'une longue et éminente carrière diplomatique, il a occupé le poste de Ministre des affaires étrangères du Bangladesh de 1985 à 1988, ainsi que celui d'Ambassadeur du Bangladesh auprès de divers pays. Il a représenté son pays à un grand nombre de conférences internationales, y compris des conférences et autres réunions des Nations Unies. Député au Parlement du Bangladesh pendant plusieurs années, il était, au moment où il est décédé, Président de l'Assemblée nationale. Diplomate et négociateur habile, il restera dans nos mémoires pour son dévouement envers son pays et envers les idéaux et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais, ainsi qu'à la famille endeuillée de M. Choudhury.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale : Au nom du Secrétaire général et de tous les membres du Secrétariat, je me joins à vous, Monsieur le Président, pour exprimer mes sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Humayun Rasheed Choudhury. Toutes nos pensées vont à ce jour à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple bangladais.

M. Choudhury était non seulement un merveilleux représentant de son pays et un excellent Président du Parlement bangladais, mais il était aussi un citoyen du monde et un vétéran de la diplomatie mondiale. Au cours d'une carrière longue et distinguée qui a commencé avant même la naissance de l'État du Bangladesh, il a été tant un témoin qu'un acteur de l'histoire. Il a représenté son pays avec dévouement et a fait un travail éminent au service de l'Organisation des Nations Unies.

À une époque difficile dans l'histoire de cette Organisation, nous avons eu le privilège de le voir présider la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Plus tard dans sa vie, il a bien compris le grand défi qui se posait à la communauté internationale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

au début du XXI^e siècle : la nécessité de placer l'être humain au centre de tout ce que nous faisons.

Il y a deux ans à peine, dans un discours qu'il a prononcé devant des parlementaires asiatiques, il a fort bien résumé la situation :

« Notre engagement politique est certainement important, mais ce qui l'est encore davantage, c'est ce qu'exigent nos ressortissants, pour l'homme du peuple, au village comme en ville : qu'il ait le coeur tranquille. »

Au nom de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi de lancer le même appel et de le remercier d'avoir contribué à faire largement entendre ces idées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Rwanda, qui s'exprimera au nom des États africains.

M. Gasana (Rwanda) : C'est avec grande tristesse et une forte émotion que les membres du Groupe des États d'Afrique ont appris le décès du Président de l'Assemblée nationale du Bangladesh, feu M. Humayun Rasheed Choudhury.

Ce n'est pas seulement le Bangladesh qui vient de perdre un homme de valeur et de talent; c'est nous tous, l'ensemble de la communauté internationale qu'il a servis, notamment en 1986 et 1987, au moment où il était Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis lors, ce lien – et nous devrions même dire peut-être cette complicité – entre lui, l'ancien Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'ONU, cette complicité est devenue celle entre le Bangladesh et l'Organisation des Nations Unies, et cela, à travers les forces onusiennes de maintien de la paix fournies par le Bangladesh, entre autres, en Afrique, au Rwanda en 1993, 1994 et 1995, et aujourd'hui en Sierra Leone.

Le pays de l'ancien Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a pris et prend des risques vis-à-vis de ses fils et filles – ses soldats – bien loin, très loin de chez eux, en Afrique – au Rwanda, en Sierra Leone – non pas pour l'agenda personnel du Bangladesh en tant que pays pris individuellement, mais pour l'agenda de l'ONU, pour la noble cause de la paix entre les hommes et entre les nations. Le Groupe africain l'en remercie vivement.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique rend un vibrant hommage à ce digne fils du Bangladesh et d'Asie. Nous exprimons nos condoléances les plus attristées à sa famille, à son beau pays, le Bangladesh, à l'Asie et à la famille des Nations Unies tout entière. Dieu ait son âme et qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États d'Asie, et en mon nom propre, je voudrais exprimer nos condoléances et notre tristesse les plus profondes à la famille de M. Humayun Rasheed Choudhury, mort le 10 juillet 2001, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement amis du Bangladesh.

L'Assemblée connaît bien M. Choudhury, qui a été un illustre Président de l'Assemblée générale. Il a consacré ses nobles efforts à l'Organisation. Le Groupe des États d'Asie ressent une profonde tristesse suite au décès de cette illustre personne, qui a exercé une grande influence sur les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Comme chacun le sait, il a joué un rôle majeur en tant que Ministre des affaires étrangères de son pays de 1985 à 1988, période au cours de laquelle il a beaucoup contribué au renforcement et à la consolidation de la paix et de la sécurité, et à la finalisation de nombreux accords et traités, qui ont aidé la région.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, au nom du Groupe des États d'Asie, vous remercier vivement de votre sagesse alors que nous rendons hommage à la mémoire de M. Humayun Rasheed Choudhury, ancien Président de l'Assemblée générale. Que Dieu ait son âme!

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, S. E. M. Stefan Tafrov, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole suite au tragique événement qui a profondément attristé le peuple du Bangladesh, il y a deux jours : le décès de M. Humayun Rasheed Choudhury, Président du Parlement national du Bangladesh.

Le 10 juillet, l'un des plus grands hommes politiques et illustres dirigeants du Bangladesh s'est éteint;

son engagement de longue date et sa contribution personnelle à la politique étrangère de son pays et à l'action de l'ONU ont été reconnus et vivement appréciés au plan international.

En se rappelant l'immense popularité de M. Humayun Rasheed Choudhury au sein de son peuple, l'on peut dire qu'il était une figure charismatique nationale dotée d'une personnalité extraordinaire. Il est indéniable que, grâce aux efforts personnels et au talent diplomatique avéré de M. Choudhury, le Bangladesh a obtenu de grands acquis dans le développement de sa coopération avec les pays asiatiques et la communauté internationale tout entière. Les grandes qualités professionnelles et personnelles de M. Choudhury ont été mises en exergue par sa façon de diriger les travaux du Parlement national du Bangladesh. Sa sagesse et son autorité en tant que Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale ont contribué au déroulement efficace de débats et à l'adoption et à la mise en oeuvre de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La tragique nouvelle de son décès a profondément affecté le peuple du Bangladesh et les dirigeants internationaux. Au nom des Gouvernements et des peuples des États d'Europe orientale, j'ai l'honneur de transmettre nos condoléances les plus sincères à sa famille et au peuple du Bangladesh. Que son âme repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Grenade, S. E. M. Lamuel Stanislaus, qui va parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, au nom desquels j'ai l'honneur d'intervenir, ont appris le décès inattendu de M. Humayun Rasheed Choudhury, Président du Parlement national du Bangladesh et illustre Ministre des affaires étrangères de son pays de 1985 à 1988.

Les membres du Groupe souhaitent transmettre, par le biais du Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Gouvernement et au peuple de ce grand pays ainsi qu'à sa famille – sa femme, son fils et sa fille –, leur profonde et sincère sympathie.

M. Choudhury a été l'un des plus illustres diplomates du monde en développement, occupant avec dis-

tingtion et compétence plusieurs postes diplomatiques, dans son pays et à l'étranger. Il était un étudiant, un chercheur, un avocat, un politicien, un homme d'affaires, un homme d'État, un époux et un père par excellence.

À titre personnel, j'ai eu le plaisir de le connaître et de profiter de son autorité avisée, compétente et pertinente lorsqu'il a présidé avec talent la quarante et unième session de l'Assemblée générale. J'étais alors un jeune diplomate de soixante ans, un nouveau venu dans les subtilités de la diplomatie et les affaires étrangères, inspiré et motivé par une personnalité aussi dynamique. Le Président Choudhury était particulièrement préoccupé par la garantie des droits et privilèges de tous les États Membres – grands et petits, riches et pauvres. Chaque fois que cela était humainement possible, il s'efforçait d'assumer la présidence des travaux, même lorsque le plus petit État intervenait, montrant ainsi son immense respect pour l'égalité souveraine des États.

La mort fait partie de la vie. Nous ne savons pas quand, pourquoi, comment elle survient. Mais son caractère soudain, comme dans le cas de quelqu'un que nous connaissions et aimions, nous bouleverse et nous rappelle notre propre mortalité.

Alors que nous pleurons sa mort, nous célébrons toutefois une vie utile, constructive et fructueuse au service de son grand pays et de la communauté internationale.

Pour terminer, comme l'a dit un grand psalmiste, nous réaffirmons ce qui suit :

« Quand vous serez au matin, pensez que peut-être vous n'atteindrez pas le soir. Quand le soir sera venu, ne vous assurez pas de voir le matin. Soyez donc toujours prêt, et vivez de telle sorte que jamais la mort ne vous trouve dépourvu ».

Requiescat in pace. Qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Finlande, S. E. Mme Anna-Maija Korpi, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Mme Korpi (Finlande) (*parle en anglais*) : En tant que Présidente du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'exprime mes condoléances, au nom des membres du Groupe, à la suite du décès de M. Humayun Rasheed Choudhury, Président du Parle-

ment national du Bangladesh, ancien Ministre des affaires étrangères de son pays et ancien Président de l'Assemblée générale.

Notre sympathie et nos condoléances vont au Gouvernement et au peuple du Bangladesh ainsi qu'à la famille de M. Choudhury.

Humayun Rasheed Choudhury a consacré sa longue carrière diplomatique et parlementaire à son pays, le Bangladesh. Quinze années se sont écoulées depuis sa présidence de l'Assemblée générale, 15 années au cours desquelles il a vu son pays subir une transformation énorme et profonde pour devenir un pays de grandes réalisations. Le Bangladesh, aujourd'hui, est un partenaire solide. Il a fait preuve de courage et de la capacité d'oeuvrer à la paix et à la stabilité.

Il est de notre devoir de rendre hommage à l'homme d'État Humayun Rasheed Choudhury pour le travail qu'il a accompli pour son pays et la communauté internationale, et notamment l'ONU. Le Bangladesh a dirigé magistralement à l'ONU le groupe des pays les moins avancés. Il est actuellement membre du Conseil de sécurité. En cette triste occasion du décès de M. Humayun Rasheed Choudhury, son pays, le Bangladesh, doit être reconnaissant de savoir que ses dirigeants – comme Humayun Rasheed Choudhury – ont fait connaître le pays et qu'il est tenu grâce à eux en haute estime sur la scène internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, S. E. M. James Cunningham, qui intervient au nom du pays hôte.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, pays hôte, je tiens à présenter mes condoléances au Gouvernement, à la délégation et au peuple bangladais à l'occasion de la disparition de M. Humayun Rasheed Choudhury. M. Choudhury s'était fait une grande réputation en tant que diplomate et haut fonctionnaire accompli. Il a exercé avec brio les fonctions de Président de l'Assemblée générale en 1986, où il a fait preuve d'un grand dévouement pour les idéaux de cette Organisation. En tant qu'homme d'État, Ministre des affaires étrangères et diplomate, M. Choudhury a consacré beaucoup d'énergie à la réalisation des aspirations et des objectifs nationaux du Bangladesh. Il a terminé sa carrière en présidant avec talent, encore tout récemment, le Parlement de son pays.

Mon pays avait la grande chance de pouvoir se réclamer de l'amitié de M. Choudhury. Il a servi son pays avec compétence comme Ambassadeur auprès des États-Unis au début des années 80. La sagesse et le talent de M. Choudhury ainsi que son affabilité seront regrettés dans son propre pays, en Amérique et sur la scène internationale. Nous adressons à ses compatriotes et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Bangladesh, S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement du Bangladesh, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux États Membres de l'ONU pour leurs condoléances et leurs messages de sympathie à l'occasion de cet hommage spécial que l'Assemblée générale rend au Président de l'Assemblée nationale du Bangladesh et au Président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, M. Humayun Rasheed Choudhury, à la suite de sa triste disparition. Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, de cette occasion que vous nous donnez de lui rendre hommage ainsi que des aimables paroles que vous avez prononcées à cette occasion.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, du message émouvant qu'elle a transmis au nom du Secrétaire général et du Secrétariat. Nous sommes réellement touchés par les aimables et gentilles paroles des Présidents des cinq groupes régionaux de l'ONU – les représentants du Rwanda, du Qatar, de la Bulgarie, de la Grenade et de la Finlande – et du représentant du pays hôte, les États-Unis.

L'hommage rendu ce matin a illustré la véritable reconnaissance dont bénéficient les réalisations et les efforts de toute une vie du regretté Ambassadeur Choudhury, figure clef de la diplomatie et de la politique, tant au niveau national qu'international.

Une fois de plus, au nom du Gouvernement du Bangladesh et en mon nom propre, je suis reconnaissant à tous de l'aimable geste qui a été fait en signe de respect pour la carrière bien remplie du regretté M. Choudhury. C'est un honneur pour moi que de transmettre les condoléances exprimées ici en séance plénière au Gouvernement du Bangladesh et aux membres de sa famille très éprouvée.

Point 122 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 11 juillet 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/55/1015)

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire à présent l'attention des membres de l'Assemblée générale sur le document A/55/1015. Il contient une lettre que le Secrétaire général m'a adressée, dans laquelle il informe l'Assemblée que 16 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation, au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans le document A/55/1015?

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985 et Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai souligné dans ma lettre du 18 juin 2001 adressée à tous les États Membres et observateurs, il s'agit d'un rapport très important qui doit être examiné par l'Assemblée générale. J'ai donc programmé ce débat en plénière très rapidement, bien que je sois conscient du calendrier très serré des États Membres.

Étant donné le peu de temps dont nous disposons, j'ai également proposé dans ma lettre que l'on adopte après ce débat une brève résolution de procédure en vertu de laquelle le rapport du Secrétaire général serait transmis pour examen à tous les organes pertinents du système des Nations Unies et aux autres intervenants

mentionnés dans le rapport, afin qu'ils présentent d'autres recommandations et prennent les mesures appropriées. Ces organes pourraient être invités à faire rapport à l'Assemblée générale au cours de sa cinquante-sixième session. À cette session, l'Assemblée pourrait examiner en détail le rapport et toutes les recommandations et discuter également des recommandations concernant l'Assemblée. Mon bureau est en train d'élaborer un projet de résolution à cet effet qui sera distribué pour examen aux États Membres en temps voulu.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, qui va présenter le rapport du Secrétaire général.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Les récents débats tenus à cette Assemblée – notamment pendant le Sommet du millénaire en septembre dernier – ont montré un important consensus sur la nécessité de faire de la prévention des conflits un élément central de notre système de sécurité collectif au XXI^e siècle. De fait, on s'accorde généralement à penser que la politique la plus prometteuse en matière de prévention des conflits armés consiste à élaborer des stratégies intégrées et à long terme, combinant un vaste éventail de mesures visant à supprimer ou à réduire les causes sous-jacentes des conflits. Dans la Déclaration du millénaire, les dirigeants du monde entier ont pris l'engagement de rendre les Nations Unies plus efficaces dans ce domaine.

Le système des Nations Unies apporte déjà une contribution très importante à la prévention des conflits armés. Et pourtant, si le rapport que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à l'Assemblée a un message à faire passer, c'est bien que nous devons intensifier ces efforts.

Ne pas prévenir la violence revient très cher. Leur coût se chiffre non seulement en dégâts provoqués mais également en chances perdues.

La communauté internationale a dépensé environ 200 milliards de dollars pour les sept grandes interventions des années 90 : Bosnie, Somalie, Rwanda, Haïti, golfe Persique, Cambodge et El Salvador. Bien sûr, ces calculs ne tiennent pas compte des coûts humains de la guerre et de leurs répercussions pour les familles, les communautés, les institutions locales et nationales, les économies et les pays voisins.

Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience passée, le Secrétaire général propose que les 10 principes suivants guident notre démarche future en matière de prévention des conflits. Premièrement, la prévention des conflits est l'une des obligations essentielles des États Membres énoncées dans la Charte, et nos efforts dans ce domaine doivent être conformes aux buts et principes consacrés dans la Charte.

Deuxièmement, la prévention des conflits relève d'abord des gouvernements nationaux et des acteurs locaux. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer leurs efforts et les aider à renforcer leurs capacités nationales.

Troisièmement, les instruments de prévention les plus utiles sont ceux qui sont décrits au Chapitre VI de la Charte, qui traite du règlement pacifique des différends. Normalement, les mesures prévues au Chapitre VII ne sont prises qu'après l'éclatement d'un conflit, bien qu'elles puissent avoir un effet dissuasif en prévenant l'émergence d'autres conflits potentiels. Il peut également y avoir des cas où certaines mesures prévues au Chapitre VII, comme les sanctions économiques, peuvent être prises à titre préventif.

Quatrièmement, pour avoir le maximum d'efficacité, une action préventive doit être lancée le plus rapidement possible.

Cinquièmement, la prévention doit principalement être axée sur les causes profondes multidimensionnelles de conflit. Les causes immédiates d'un conflit peuvent être des troubles ou une contestation faisant suite à un incident précis, mais les causes profondes sont plus susceptibles d'être liées à des iniquités socioéconomiques, à une discrimination ethnique systématique, au déni des droits de l'homme, à des différends concernant la participation politique, ou à des revendications de longue date ayant trait à la distribution des terres, de l'eau ou d'autres ressources.

Sixièmement, une stratégie préventive efficace exige une démarche globale qui comprenne des programmes aussi bien à court qu'à long terme dans le domaine politique, du développement, des droits humains et des droits de l'homme.

Septièmement, la prévention des conflits et le développement durable sont des activités synergiques. Un investissement dans la prévention doit être considéré comme un investissement en faveur du développe-

ment durable, puisqu'un environnement de paix est particulièrement favorable au développement.

Huitièmement, les programmes et les activités de développement de l'ONU peuvent également être considérés sous l'angle de la prévention des conflits, ce qui exige une plus grande cohérence et une meilleure coordination au sein du système de l'ONU.

Neuvièmement, l'ONU n'est pas le seul protagoniste de l'action de prévention et peut, souvent, ne pas être l'intervenant le plus indiqué pour prendre l'initiative. Les États Membres, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres agents de la société civile ont aussi un rôle très important à jouer.

Enfin, dixièmement, pour être efficace, l'action préventive de l'ONU doit s'appuyer sur la volonté politique soutenue des États Membres. Cela veut d'abord et surtout dire que ceux-ci doivent être prêts à offrir à l'ONU l'appui politique et les ressources nécessaires pour entreprendre une action préventive efficace et pour renforcer sa capacité institutionnelle dans ce domaine.

Je voudrais maintenant parler de ce que l'Assemblée peut faire, compte tenu de ces principes, pour accroître son rôle dans la prévention des conflits. Le rapport recommande toute une gamme de mesures à cet égard, notamment : envisager d'utiliser plus activement les pouvoirs que lui confèrent les Articles 10, 11 et 14 de la Charte; et concourir à l'établissement de pratiques de prévention sur les plans local, national, régional et mondial – et l'Assemblée a déjà élaboré des normes propres à faciliter la prévention des conflits, par exemple la résolution 43/51, qui contient une annexe intitulée « Déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ».

La promotion d'une culture de prévention constitue une autre des mesures proposées. Un certain nombre des points à l'ordre du jour de l'Assemblée peuvent être considérés sous l'angle de la prévention des conflits, comme le développement, le désarmement, les droits de l'homme, l'aide humanitaire, la démocratisation, la dégradation de l'environnement, le terrorisme et le sida.

Par ailleurs, l'Assemblée doit renforcer ses échanges avec le Conseil de sécurité, surtout en élaborant des stratégies à long terme pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Les membres de l'Assemblée générale devraient avoir plus souvent l'occasion d'exprimer leurs vues sur la prévention des conflits devant le Conseil.

En outre, le Secrétaire général demande instamment à l'Assemblée d'envisager de l'autoriser, ainsi que d'autres organes de l'ONU, à profiter de la compétence consultative de la Cour internationale de Justice. Évidemment, les États Membres eux-mêmes sont invités à se tourner plus rapidement et plus souvent vers la Cour pour régler leurs différends, à accepter la juridiction générale de la Cour et, lorsqu'ils concluent des traités multilatéraux sous les auspices de l'ONU, à adopter des clauses prévoyant que les différends seront soumis à la Cour.

Le rapport contient d'autres recommandations concernant le rôle d'autres organes principaux de l'ONU, et j'encourage les membres à les étudier avec soin s'ils ne l'ont pas déjà fait. Par exemple, le Secrétaire général recommande que le Conseil économique et social consacre, lors de sa session annuelle, un débat de haut niveau à la question de l'élimination des causes profondes des conflits et du rôle du développement dans l'action menée pour prévenir durablement les conflits.

Étant donné qu'elles sont plus près de ce qui se passe et qu'elles comprennent mieux les antécédents historiques d'un conflit, les organisations régionales peuvent également contribuer de façon importante à la prévention des conflits. Le Secrétaire général invite les États Membres à appuyer les processus de suivi lancés aux deux dernières réunions de haut niveau entre l'ONU et des organisations régionales, qui portaient respectivement sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Il engage vivement les organisations non gouvernementales qui se sont investies dans la prévention des conflits à organiser une conférence internationale au cours de laquelle les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales examineront leur rôle dans la prévention des conflits et leur interaction future avec l'ONU dans ce domaine. Il encourage les entreprises à avoir des politiques sociales responsables et propres à instaurer un climat de paix dans les

sociétés sujettes aux affrontements, et à concourir au relèvement et à la réconciliation.

Le système des Nations Unies a pris des mesures prometteuses pour susciter l'émergence d'une culture de prévention dans ses activités quotidiennes. Toutefois, il ne dispose pas encore de capacités suffisantes en matière de prévention des conflits. Ces capacités doivent être renforcées au sein du Secrétariat et dans d'autres organes compétents du système des Nations Unies. Il importe également que les activités de prévention des conflits entreprises par l'ONU reposent sur une base financière plus stable et plus prévisible.

De toute évidence, une action efficace en matière de prévention des conflits exige des mesures qui vont au-delà de ce que le rapport recommande et, en fait, au-delà de tout mécanisme institutionnel. La communauté internationale a la responsabilité morale de protéger les populations vulnérables. Nous devons veiller à ce que des génocides tels que celui perpétré au Rwanda ne puissent jamais se reproduire.

Pourquoi a-t-on si peu souvent recours à des mesures efficaces de prévention des conflits, et pourquoi échouons-nous si souvent alors qu'il y a manifestement une possibilité de réussir grâce à une stratégie de prévention? L'expérience passée nous offre deux principaux enseignements. Premièrement, si le Gouvernement intéressé refuse d'admettre qu'il a un problème susceptible de déboucher sur un conflit violent et rejette les offres d'aide, les acteurs extérieurs, y compris l'ONU, sont pratiquement impuissants. Deuxièmement, la communauté internationale manque trop souvent de la volonté politique nécessaire pour prendre des mesures préventives à temps.

Cependant, ces types de comportement ne sont pas le seul obstacle. La manière dont les États Membres définissent leur intérêt national dans toute crise n'est pas moins importante. Au cours du nouveau siècle, une nouvelle définition de l'intérêt national, pris dans une acception plus large et plus largement acceptée, inciterait les États à rechercher ce qui les unit dans la poursuite des objectifs fondamentaux de la Charte, y compris la prévention des conflits. Comme le Secrétaire général l'a souligné :

« à une époque où les défis auxquels l'humanité se trouve confrontée ne cessent d'augmenter, l'intérêt collectif est l'intérêt national ». (A/55/985, par. 164)

La mise en oeuvre de stratégies préventives n'est pas chose facile. Les coûts de la prévention doivent être payés immédiatement, alors que les bénéfices ne seront recueillis que dans l'avenir. En outre, les bénéfices, souvent, ne sont pas tangibles : parce que l'action de prévention, quand elle réussit, laisse peu de traces. Pourtant, le rapport démontre clairement que la prévention des conflits est l'approche la plus judicieuse et la plus efficace pour promouvoir l'ordre international pacifique et juste envisagé dans la Charte.

Les gouvernements offrent à leurs citoyens la meilleure protection contre des ingérences extérieures fâcheuses s'ils résolvent par des moyens pacifiques une situation qui pourrait se détériorer en un conflit violent et demandent une aide préventive dès qu'elle est nécessaire. Utilisée ainsi, une action préventive internationale peut renforcer notablement la capacité des États Membres à préserver et exercer leur souveraineté nationale.

Il est temps de passer des mots à l'action. Passer d'une culture de réaction à une culture de prévention efficace exigera une volonté politique soutenue et des ressources dans la durée, en premier lieu dans le domaine du développement économique et social. En effet, l'aide au développement joue un rôle important pour réduire la pauvreté et les inégalités, et pour renforcer la justice, la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme et la sécurité. Donc, c'est un instrument préventif puissant. Il est par conséquent essentiel d'augmenter le flux de l'aide publique au développement qui, en pourcentage du produit national brut, est tombée l'an dernier à son plus bas niveau jamais atteint.

J'espère, et c'est aussi l'espoir du Secrétaire général, que le système des Nations Unies et les États Membres pourront travailler ensemble à la mise en oeuvre des recommandations qui figurent dans ce rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que par une lettre datée du 10 juillet 2001, le chargé d'affaires de la Mission permanente de la Finlande auprès des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pendant le mois de juillet demande que l'Assemblée générale entende une déclaration de l'observateur de la Suisse au cours du débat sur le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés. Compte tenu de l'importance que nous atta-

chons à la question dont nous sommes saisis, il est proposé que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre l'observateur de la Suisse au cours du débat sur le rapport du Secrétaire général?

Il en est ainsi décidé.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Comme point central de sa politique étrangère et de ses efforts diplomatiques, le Bangladesh souligne que la prévention des conflits est un impératif politique, humanitaire, économique et moral. Nous considérons comme une occasion particulière le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies, pour la première fois, examine la prévention des conflits armés en tant que sujet spécifique. Nous avons activement pris part aux délibérations lorsque l'Assemblée générale a traité de cette question dans le passé, dans le cadre plus large de l'Agenda pour la paix et de son supplément. Le Bangladesh a pris l'initiative de promouvoir une culture de prévention. Nous nous sommes concentrés sur des mesures à long terme qui contribuent à poser les fondations d'une paix durable. Nos efforts ont mené à l'adoption par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix. Ce document intemporel figure dans la résolution 53/243.

Le Conseil de sécurité, pour sa part, a examiné cette question et a tenu des débats publics en novembre 1999 et en juillet 2000. Il est ressorti de ces débats au Conseil, auxquels une grande partie des Membres de l'ONU ont pris part, que la prévention des conflits exigeait une démarche d'ensemble, à l'échelle du système. Il est devenu de plus en plus clair que la prévention exigeait l'implication active de tous les acteurs : les États Membres, les organisations régionales, l'ONU, ses fonds et programmes, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile en général.

Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de lui présenter, en même temps qu'à l'Assemblée générale, un rapport. Tel que présenté par la Vice-Secrétaire générale Louise Fréchette, ce rapport majeur contient des recommandations en vue d'une démarche globale pour la prévention des conflits armés, avec une action à l'échelle du système. Ces recommandations nous sont soumises après des consulta-

tions approfondies au sein du système des Nations Unies. Il nous incombe maintenant d'agir.

Comme le Secrétaire général le mentionne, le rapport de 1997 de la Commission Carnegie a fourni des chiffres révélateurs. La communauté internationale a dépensé 200 milliards de dollars pour les sept grandes guerres des années 90. Les mesures préventives, dit le rapport, auraient pu épargner 130 milliards de dollars. Dans le cas du Rwanda, une mission des Nations Unies renforcée capable d'empêcher le génocide aurait coûté 500 millions de dollars. La communauté internationale a plutôt finalement dépensé 4,5 milliards pour l'aide au Rwanda après le génocide.

Le coût humain de la guerre est incalculable. Je demande à l'Assemblée de penser au génocide au Rwanda, au massacre de Srebrenica et aux massacres au Kosovo, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Angola et ailleurs dans le monde. Pensez aux êtres humains individuels – des hommes, des femmes et des enfants – que nous n'avons pas pu sauver des ravages de la guerre, de la mort, des souffrances et de l'humiliation. Les nations portent longtemps les séquelles de la guerre. Pour ces nations, le présent est en ruine; mais l'avenir est également rendu sombre par les conflits armés, sans parler des États qui se sont effondrés. Nous avons un engagement au titre de la Charte, une obligation morale de sauver les populations des ravages de la guerre.

Le Conseil de sécurité, après la réception du rapport du Secrétaire général, a tenu un débat d'une journée le 21 juin 2001, avec la participation d'un grand nombre de Membres de l'ONU. Ce débat public, sous la présidence bangladaise, s'est focalisé sur les recommandations relatives au rôle du Conseil de sécurité et a reçu une réponse positive des participants. Au début de cette semaine, le Bangladesh a initié l'examen par le Conseil de sécurité de mesures sur les recommandations relevant de sa compétence, par le biais d'un projet de résolution.

Nous apprécions le fait que le Secrétaire général se soit lancé dans un processus de consultations approfondies impliquant tous les acteurs importants pour articuler ses recommandations dans ce rapport. Le Bangladesh les appuie presque toutes. À cette occasion, je voudrais aborder quelques-unes des questions principales.

Premièrement, le rôle du Conseil de sécurité : sa responsabilité principale est de maintenir la paix et la

sécurité internationales, en d'autres termes, la prévention des conflits, le maintien de la paix ou l'imposition de la paix. L'action préventive suppose le maintien et la consolidation de la paix. Cela peut fonctionner lorsque le Conseil de sécurité est capable de jouer son rôle de manière efficace, objectivement et sans contraintes.

Le Conseil de sécurité doit être capable de prendre des décisions sur la base de ce qu'exige une situation donnée, sur la base du bien-fondé d'une cause, et non en fonction de ce que certains membres du Conseil sont disposés à appuyer. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Le rapport Carlsson sur le génocide au Rwanda et le rapport du Secrétaire général sur le massacre de Srebrenica ont été révélateurs. Nous devons profiter des enseignements tirés de ces débâcles. J'attire l'attention sur la nécessité de donner suite à ces rapports. Il est impératif que la communauté internationale fournisse un appui constant pour consolider la paix après les conflits de sorte que les tragédies qu'elle n'a pas pu prévenir ne se reproduisent plus.

Deuxièmement, en ce qui concerne la volonté politique, le Secrétaire général a, à plusieurs reprises, déploré le manque de volonté politique. L'euphémisme exprime l'absence de volonté de s'associer aux autres dans une action concertée ainsi qu'un manque de volonté de la part des États Membres, notamment ceux qui sont en mesure de le faire, de fournir les moyens et les effectifs nécessaires. Tant que nous ne pourrons pas nous libérer de ces entraves, la prévention des conflits continuera d'être incertaine.

Troisièmement, en ce qui concerne la relation entre la prévention des conflits et le développement durable, nous considérons que ces deux activités sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Les mesures qui sont recommandées pour une prévention structurelle visent à s'attaquer aux causes fondamentales des conflits. Ce sont précisément celles qui figurent à l'ordre du jour économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Nous souscrivons pleinement à la recommandation selon laquelle les stratégies de prévention doivent être intégrées dans le programme de développement socioéconomique, chaque fois que nécessaire.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'investissement en matière de prévention, la plus grande difficulté que l'on rencontre lorsque l'on s'efforce d'obtenir des ressources pour l'action préventive est que son coût doit être assumé maintenant alors que ses

résultats se feront sentir plus tard. L'investissement dans la prévention des conflits devrait être perçu comme notre assurance pour un avenir sûr, un avenir assuré contre les coûts – financiers, humains et matériels – de la guerre, un avenir caractérisé par une sécurité partagée et non alourdi d'un fardeau partagé. C'est le principal message qui ressort du rapport du Secrétaire général.

Cinquièmement, nous devons passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Les conflits qui ont éclaté sur les quatre continents dans les années 90 n'étaient pas seulement un phénomène de l'après-guerre froide. Ils ont également découlé de notre approche erronée en matière de paix et de sécurité. Pendant trop longtemps et à trop de reprises, nous avons attendu pour réagir au lieu d'agir pour prévenir.

L'Assemblée générale doit répondre au rapport du Secrétaire général en appuyant ses recommandations et en fournissant des orientations pour leur mise en oeuvre. Le Bangladesh voudrait définir les priorités suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les causes profondes des conflits, le rapport du Secrétaire général de 1998 sur les causes des conflits en Afrique devrait constituer la base de notre action. Deuxièmement, une mise en oeuvre totale et efficace des plans et des programmes d'action émanant des grandes conférences des Nations Unies des années 90 doit être entreprise. Un grand nombre des objectifs en matière de prévention des conflits seront atteints si nous pouvons faire des progrès importants à ce titre. Troisièmement, nous devons doter l'Organisation des ressources financières et humaines nécessaires pour qu'elle s'acquitte convenablement de ses responsabilités et de ses missions. Des ressources supplémentaires sont certainement nécessaires, mais nous sommes également convaincus qu'une meilleure gestion des ressources donnera force aux arguments en faveur d'un soutien accru. Quatrièmement, les pays les moins avancés sont parmi les plus vulnérables. Un grand nombre de ces pays sont touchés par les conflits armés. Dans ce contexte, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés devrait recevoir l'attention particulière de la communauté internationale. Cinquièmement, nous débattons cette semaine des menaces que font peser les armes légères. Les États Membres doivent agir avec sérieux pour juguler le marché des armes et détruire les arsenaux. Nous attendons avec intérêt l'adoption d'un

programme d'action efficace, actuellement en cours de négociation.

Les objectifs à long terme en matière de prévention des conflits peuvent être renforcés par la mise en oeuvre efficace de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix. Dans ce contexte, le Secrétaire général fait une recommandation spécifique dans son rapport. Il rappelle que l'Assemblée, dans sa résolution 53/243,

« invitait les États Membres, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à soutenir les activités orientées vers la prévention des conflits » (A/55/985, par. 29).

Nous voudrions vivement souligner la nécessité pour une mise en oeuvre créative de cette recommandation aux niveaux national, régional et mondial. Chaque guerre, chaque conflit met en cause les fondements de l'Organisation des Nations Unies. Vu le nombre des décès, l'étendue des destructions, l'ampleur des souffrances et le fardeau physique et moral qu'ils font peser sur la communauté internationale, il est impératif de prévenir les conflits armés. La responsabilité doit être assumée par tous. Le Secrétaire général a recommandé quelques mesures utiles dans ce sens. Répondons-y favorablement.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays voudrait vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de ce débat visant à discuter de la prévention des conflits, qui rentre dans le cadre des compétences de l'Assemblée au titre des Articles 10, 11 et 14 de la Charte des Nations Unies. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la prévention des conflits – thème de cette séance – et à saluer l'initiative que le Conseil de sécurité a prise le mois dernier d'organiser une séance spéciale sur cette question. Nous nous attendons à ce que des débats semblables soient tenus au sein des divers organismes et organes des Nations Unies afin de définir une stratégie et une vision claires qui permettraient d'orienter l'Assemblée générale sur la voie de la prévention des conflits.

Ma délégation a examiné en détail le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/55/985 et les recommandations y figurant. Nous saisissons cette occasion pour faire des observations sur le rapport et nous espérons que notre contribution enrichira notre débat. Nous ne pouvons pas aborder toutes les

recommandations et nous nous concentrerons par conséquent sur certaines d'entre elles.

Notre délégation estime tout d'abord qu'il existe un lien étroit entre le rapport du Secrétaire général relatif à la prévention des conflits et celui qui a trait aux causes des conflits en Afrique. Le second rapport a décrit en détail les causes des conflits en Afrique comme ayant leurs origines dans la période coloniale et les facteurs socioéconomiques et externes. Ma délégation est également convaincue qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de ces conflits pour prévenir leur réapparition, compte tenu des caractéristiques diverses et spécifiques de ces conflits d'une région à l'autre.

Dans son action préventive, l'Organisation des Nations Unies est tenue de respecter strictement les buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier ceux de l'indépendance politique, de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de l'intégrité territoriale et du règlement pacifique des différends, comme il est stipulé au Chapitre VI de la Charte, conformément aux principes de la justice et du droit international.

Dans ce contexte, nous sommes heureux que le Secrétaire général ait insisté clairement sur l'importance de ces principes en déclarant que les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits devaient être conformes aux objectifs et aux principes de la Charte. Deuxièmement, nous appuyons les efforts du Secrétaire général visant à faire évoluer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous estimons que cette approche préventive permettrait à la communauté internationale de sauver des vies et d'économiser des ressources matérielles qui pourraient être investies dans la prévention des conflits. Nous convenons aussi avec lui que la responsabilité principale en matière de prévention des conflits incombe aux gouvernements nationaux et que le rôle principal de l'ONU et de la communauté internationale est d'appuyer les efforts nationaux en tant qu'investissement dans le développement durable.

Troisièmement, nous soutenons la première recommandation du Secrétaire général tendant à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale en établissant des stratégies à long terme de prévention des conflits dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée qui oeuvrera à la mise au point de ces stratégies sur la base des résolutions de l'Assemblée générale

relatives à la prévention des conflits. Nous appuyons également la recommandation 4 concernant le rôle du Conseil économique et social dans le domaine de la prévention des conflits. Cette recommandation est étroitement liée à la nécessité de traiter des causes profondes des conflits, compte tenu du rôle du Conseil économique et social dans les domaines du développement et de l'élimination de la pauvreté. Cela s'applique également à la recommandation relative à la Cour internationale de Justice.

Quatrièmement, nous saluons et appuyons le renforcement du rôle du Secrétaire général – son rôle bien reconnu en matière de prévention des conflits au titre de la Charte et son souci de coopérer dans ce sens avec les États Membres. Pour ce qui est du réseau informel que le Secrétaire général souhaiterait créer en rassemblant des personnalités éminentes afin de prévenir les conflits, nous espérons qu'il sera fondé sur des critères transparents, y compris des consultations avec les États Membres.

Cinquièmement, en ce qui concerne la recommandation 14 du rapport du Secrétaire général sur la transparence en matière de désarmement, nous convenons avec le Secrétaire général des dangers que pose la prolifération des armes légères, et nous attendons avec impatience le résultat positif de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Toutefois, nous avons espéré que le rapport traiterai également des dangers que présentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires qui sont les armes les plus dévastatrices et les plus dangereuses de toutes.

Sixièmement, en ce qui concerne la recommandation 16 sur les activités dans le domaine des droits de l'homme, nous sommes profondément convaincus que les droits de l'homme constituent une base solide de prévention des conflits. En même temps, cependant, nous voudrions lancer une mise en garde afin que les analyses et les informations émanant des organes et des mécanismes qui s'occupent des droits de l'homme dans le domaine de la prévention des conflits soient utilisées avec circonspection, car tant que ces mécanismes traitent des questions des droits de l'homme selon des critères partiels et à des fins politiques, ciblant certains pays et pas d'autres, et tant qu'on ferme les yeux et qu'on ne dit rien sur les violations des droits de l'homme que subissent de nombreux pays – et jusqu'à ce que la transparence et l'objectivité prévalent dans l'examen des questions relatives aux droits de l'homme

dans tous les pays sans exception – cette recommandation ne servira pas l'objectif majeur et noble qui a incité le Secrétaire général à l'inclure dans ce rapport. Au contraire, cela ne ferait que faciliter la continuation d'une démarche sélective de la part des mécanismes du système des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme.

Nous comprenons et appuyons pleinement l'Article 71 de la Charte sur la contribution que les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent apporter à la réalisation des objectifs de l'ONU, d'abord et surtout en matière de prévention des conflits. Certaines ONG ont enregistré des succès dans ce domaine, comme l'a indiqué le Secrétaire général au paragraphe 143 de son rapport. Malheureusement, ces dernières années, nous avons remarqué que des ONG s'efforcent d'exacerber des conflits au lieu de tenter de mettre fin à l'effusion de sang. Au Soudan, par exemple, nous avons vu des ONG appuyer directement des mouvements rebelles en leur fournissant des armes, des munitions et des moyens logistiques pour leurs activités. Cela a été le cas récemment dans la région orientale de Bahr-el-Ghazal, dans le sud du Soudan, ce qui crée des situations extrêmement dangereuses, comme l'a confirmé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Malheureusement, ces ONG collectent des contributions dans les pays occidentaux sous le prétexte qu'elles fournissent une aide et une assistance humanitaire aux peuples africains pris dans les conflits.

Par conséquent, pour ce qui est de l'application de cette recommandation, si la conférence des ONG a lieu, nous demanderons que l'on prête une attention particulière à la participation des ONG responsables dont l'histoire et les activités montrent qu'elles ont apporté une contribution positive à la prévention des conflits, en coopération avec les gouvernements concernés et avec la pleine participation de ces derniers.

Au paragraphe 110 du rapport, le Secrétaire général mentionne le rôle des organismes humanitaires dans le domaine des « appels globaux » en ce qui concerne les zones et les régions qui, pour des raisons humanitaires, restent en dehors des zones de conflits afin que l'assistance humanitaire puisse parvenir aux groupes vulnérables. Je voudrais signaler que le Gouvernement du Soudan a offert sa pleine coopération à l'ONU et en particulier à opération Survie, afin que soit atteint cet objectif humanitaire. Le Gouvernement du Soudan a toujours dit qu'il était en faveur d'un cessez-le-feu gé-

néral afin que l'assistance humanitaire puisse parvenir facilement aux populations touchées et que cela crée un climat de confiance favorable au renforcement des efforts de paix, ce que le mouvement rebelle n'a cessé de refuser. La dernière agression en date menée par les rebelles le mois dernier dans la partie orientale de Bahr-el-Ghazal a provoqué une crise humanitaire qui a causé l'exode de milliers de personnes qui s'apprêtaient à faire les récoltes dans la région décrite dans le bulletin d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires comme le grenier à blé de tous les peuples de la région. Nous demandons au Comité permanent interorganisations sur les affaires humanitaires de répondre positivement à la demande des pays en développement d'établir des rapports d'information périodiques sur les activités humanitaires menées dans tous les pays, ce qui permettra de donner une plus grande transparence à ces activités et de renforcer la confiance, l'impartialité et l'intégrité des activités humanitaires entreprises dans les pays touchés par les conflits armés.

Nous accordons une grande importance à la recommandation 20 du rapport du Secrétaire général, qui donne au Coordonnateur des secours d'urgence et aux organismes des Nations Unies un mandat qui, à nos yeux, n'est conforme ni à la Charte des Nations Unies, ni aux résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Il existe un risque de déviation en ce qui concerne cette recommandation, dans la mesure où certains organismes humanitaires de l'ONU ont des accords avec des organisations non gouvernementales, connues pour leur hostilité à l'égard de gouvernements de pays touchés par des conflits.

Certaines de ces ONG se sont alliées à des mouvements rebelles et leur fournissent un soutien militaire, ce qui est en contradiction flagrante avec les buts humanitaires que nous défendons. Je dirais même que ces ONG sont une tierce partie dans ces conflits du fait qu'elles les aggravent et les perpétuent.

En ce qui concerne la recommandation proposant que le Conseil de sécurité demande au Coordonnateur des Nations Unies chargé des secours d'urgence de soumettre, sur une base périodique, un rapport aux membres du Conseil lorsqu'une crise humanitaire risque de se produire, nous pensons que cela pourrait marginaliser le rôle central de l'Assemblée générale, tel qu'il est défini par la Charte. J'ajouterais que cette mesure n'est pas tout à fait dénuée de partialité politique, comme on l'a vu au cours des dernières années.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'aide alimentaire d'urgence, il est fait référence au paragraphe 113 du rapport, à certains pays africains, dont le Soudan, au sujet de l'exploitation de la maîtrise des approvisionnements alimentaires. Nous sommes profondément convaincus que l'Organisation des Nations Unies, en particulier les organismes chargés de la gestion de l'aide humanitaire dans le Soudan méridional, savent parfaitement que la responsabilité de cette situation incombe au mouvement rebelle. Le monde entier ne sait que trop bien qui est à blâmer.

Il suffit de dire à ce propos que de nombreuses ONG, connues pour leur action impartiale et responsable, refusent de céder aux pressions du mouvement rebelle sur la façon de distribuer l'aide, pour que celle-ci ne tombe pas entre les mains des combattants rebelles. La principale différence est que les mouvements rebelles, contrairement aux gouvernements, savent qu'ils n'ont pas le droit à une aide légale, ce qui les encourage à continuer de s'appropriier l'aide fournie et à l'utiliser pour soutenir leurs forces, au détriment des innocents touchés par le conflit.

Pour terminer, je voudrais réitérer la vive satisfaction de ma délégation de voir cette réunion se tenir et renforcer le rôle majeur de l'Assemblée générale en tant qu'instance internationale unique, jouissant d'une représentation universelle au sein du système des Nations Unies. Nous espérons que ce rôle sera maintenu ainsi que celui des autres organes des Nations Unies pour qu'ils élaborent les stratégies nécessaires à la prévention des conflits.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et Turquie, ainsi que l'Islande, membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, pour sa présentation de l'important rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés.

L'Union européenne se félicite de la tenue de ce débat et de l'occasion qu'il offre à l'ensemble des États Membres de s'exprimer, dans les grandes lignes, sur les questions soulevées par ce rapport.

Je souhaiterais, en premier lieu, affirmer le soutien de l'Union européenne à l'approche générale proposée. Le débat d'aujourd'hui n'est qu'un commencement. Nous espérons qu'à la suite des discussions qui suivront au sein des divers organes du système des Nations Unies ainsi que dans d'autres fora, l'Assemblée générale aura la possibilité d'examiner l'intégralité du rapport et de ses recommandations. Ainsi la cohérence d'ensemble du processus d'examen de cette question serait garantie.

Nous sommes tous profondément préoccupés par les violents conflits qui perdurent dans le monde, et qui sont particulièrement inquiétants dans les pays en développement. Ces conflits ont pour conséquence principale la grande souffrance des populations. Ils ont également des effets dévastateurs sur les structures économiques et sociales ainsi que sur l'environnement de ces pays.

Des efforts particuliers devraient donc être faits en matière de prévention des conflits dont le coût s'avère, en termes humains et financiers, bien moindre que celui de leur gestion et de leur règlement.

Nous réitérons, à cet égard, les engagements de la Déclaration du millénaire, qui a reconnu la nécessité de promouvoir une culture de prévention. Pour l'Union européenne, la prévention des conflits s'inscrit dans une approche globale et à long terme, qui est destinée à résoudre les conflits, consolider la paix et prévenir la reprise des conflits.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux gouvernements nationaux et autres acteurs locaux. Nous pensons que des solutions viables à des conflits potentiels ne peuvent être trouvées que grâce à une meilleure implication des gouvernements eux-mêmes. Sur ce point, l'Union européenne souhaite souligner le rôle complémentaire important que la société civile peut jouer. Ceci est dû, en partie, au fait que les organisations de la société civile sont souvent présentes sur le terrain, là même où les structures étatiques sont inexistantes. Elles sont en effet bien placées pour identifier les causes profondes des conflits au plus tôt.

La communauté internationale doit contribuer au développement des capacités locales et régionales en matière de prévention des conflits, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. À titre d'exemple, l'Union européenne coopère déjà avec l'Organisation

de l'unité africaine et des organisations sous-régionales africaines.

L'Union européenne s'accorde avec le Secrétaire général sur l'étroit lien existant entre la prévention des conflits et le développement durable ainsi que la lutte contre la pauvreté. Les efforts de développement sont vains en situation de conflit. Le sous-développement et la pauvreté sont parmi les facteurs de l'émergence de conflits.

Le Secrétaire général a raison de souligner la nécessité donc de s'attaquer à leurs causes profondes. Nous pensons que la communauté internationale devrait définir une approche intégrée et à long terme de la question du développement durable. Une approche intégrée doit comprendre les aspects suivants : développement économique durable, démocratisation, respect des droits de l'homme, de l'état de droit et des principes de bonne gouvernance, combat contre les drogues et la criminalité internationale, et soutien aux progrès de la santé mondiale.

Nous félicitons les fonds et programmes, et notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour les efforts supplémentaires entrepris en matière de bonne gouvernance et de respect de l'état de droit. Une sensibilisation similaire des institutions financières internationales à ces questions est souhaitable.

La promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que l'examen de toutes les violations des droits de l'homme doivent faire partie intégrante des stratégies de prévention des conflits armés. Ceci inclut la pleine jouissance par les femmes des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel le rôle des femmes dans les actions de prévention doit être encouragé. Il est par ailleurs nécessaire d'incorporer une analyse des problèmes spécifiques à chaque sexe dans les activités d'alerte précoce.

L'Union européenne attache une importance toute particulière à la promotion et la protection des droits de l'enfant. Comme le souligne justement le Secrétaire général, sans espoir d'avenir, les jeunes peuvent devenir une proie facile pour ceux qui recrutent des combattants.

Il faut également, dans toute stratégie de prévention des conflits, tenir compte du traumatisme engen-

dré par les actes de violence dont les enfants ont été victimes ou témoins.

En ce moment même a lieu, à l'Assemblée générale, la Conférence sur le commerce illicite des armes légères. L'Union européenne saisit cette occasion pour exprimer l'importance qu'elle attache à cette question dans le cadre de la prévention des conflits.

Il convient de mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies. Quant aux organes principaux des Nations Unies, nous pensons qu'une coopération accrue entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité est nécessaire. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la question du rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits. Nous voudrions ici ajouter que nous souscrivons à la recommandation permettant à l'Assemblée générale d'exercer pleinement ses responsabilités en matière de prévention des conflits. Il en va de même pour le Conseil économique et social, notamment lorsqu'il examine les causes de conflits qui relèvent du cœur de son mandat.

Le Secrétaire général a jusqu'à présent joué un rôle important dans la prévention des conflits. L'Union européenne estime que ce rôle devrait être renforcé. Le Secrétaire général devrait faire pleinement usage des prérogatives que lui confère directement la Charte des Nations Unies et de l'autorité morale qui est la sienne. L'Union reconnaît également l'importance du rôle du Département des affaires politiques comme coordonnateur des efforts de prévention des conflits.

Au sein de la communauté internationale, l'Union européenne entend contribuer activement aux efforts entrepris en matière de prévention des conflits. Dans le cadre de sa Politique de sécurité et de défense, l'Union attache une grande importance à l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence de son action extérieure en matière de prévention des conflits. Le but est d'améliorer les capacités préventives de l'ensemble de la communauté internationale. Un programme d'action a été adopté à cet effet lors du tout récent sommet européen de Göteborg, qui marquait la fin de la présidence suédoise. L'Union européenne demeure convaincue que toute action de prévention des conflits doit être menée dans le plus grand respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne cherche à développer, avec toutes les organisations internationales et régionales, ainsi que les représentants de la société civile une coopération renforcée

allant de l'alerte précoce et de l'analyse à l'action et à l'évaluation. Parmi les propositions concrètes envisagées avec les Nations Unies, nous pouvons citer : l'intensification de l'échange d'informations, des coopérations pratiques ainsi que des programmes de formation conjoints pour le personnel tant au Siège que sur le terrain.

Sur le plan financier, l'Union européenne et ses États membres, principaux contributeurs en matière d'aide publique au développement, continuera à honorer ses engagements. L'Union européenne est prête à discuter avec le Secrétaire général des implications financières de son rapport. Le Secrétaire général peut compter sur le soutien actif et la coopération de l'Union européenne en matière de prévention des conflits. Nous sommes prêts à lui procurer l'assistance souhaitée dans la préparation d'une feuille de route pour la mise en oeuvre de recommandations concrètes.

Nous espérons que d'importants résultats verront le jour afin que nous puissions progresser résolument vers l'objectif d'un monde délivré des fléaux de la guerre.

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué ce débat général sur la question de la prévention des conflits armés, à laquelle de nombreux protagonistes de la communauté internationale accordent une importance grandissante et qui fait partie des questions prioritaires examinées par l'ONU depuis la dernière décennie. Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général pour son important rapport sur cette question.

Ma délégation a fait plusieurs observations sur le rapport du Secrétaire général, et je voudrais brièvement en exposer quelques-unes. Premièrement, nous constatons que le postulat de départ du rapport tel qu'il figure dans le paragraphe 6 limite la prévention des conflits armés à ceux qui se produisent à l'intérieur d'un État. Tout en comprenant que des conflits armés peuvent se produire à l'intérieur des États, nous ne sommes pas d'accord sur le fait de limiter la notion de prévention aux conflits internes, si l'on pense aux efforts considérables qui sont nécessaires pour empêcher une situation régionale ou internationale dangereuse et potentiellement explosive qui se prolonge de dégénérer en un conflit armé mondial.

Deuxièmement, la délégation de l'Égypte a examiné un certain nombre des questions dont le Conseil

de sécurité est saisi dans le cadre de ses travaux. Il importe aujourd'hui de dire, à notre avis – comme l'a fait, d'ailleurs, le Secrétaire général lui-même – que l'Assemblée générale doit assumer son rôle et les importantes compétences et responsabilités qui sont les siennes en matière de prévention des conflits armés. À cet égard, nous soutenons la première recommandation du rapport et nous invitons les États Membres à examiner les moyens d'activer le rôle de l'Assemblée générale, par le biais d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le rapport du Secrétaire général et les moyens d'activer le rôle de l'Assemblée.

Troisièmement, la délégation de l'Égypte estime que toutes les propositions que contient le rapport au sujet d'une participation plus active des principaux organes de l'ONU à la prévention des conflits armés nécessitent l'attribution de ressources financières supplémentaires. Il est inacceptable, en effet, de proposer que l'ONU et ses institutions spécialisées réforment globalement leurs approches et leurs méthodes face aux problèmes internes de certaines sociétés et aux situations internationales pour adopter une démarche préventive, si l'on ne consacre pas à cela les ressources financières qu'impose cette transformation radicale. Si le Secrétaire général propose que ce financement se fasse sur une base ordinaire et régulière, le budget à croissance zéro ne peut offrir les ressources financières requises pour les activités de prévention sans que cela ait des répercussions sur les ressources consacrées au développement, ce qu'il est difficile à accepter.

Quatrièmement, toujours sur le thème des ressources, le rapport explique le rôle joué par l'aide publique au développement dans la prévention des conflits. Je tiens à souligner que l'aide publique au développement n'a pas et ne doit pas avoir pour objectif la prévention des conflits. Elle représente, en effet, l'engagement pris par les pays donateurs de venir en aide aux pays en développement dans leur processus de développement et ce, en fonction des priorités qu'ils se fixent eux-mêmes. Il est regrettable, d'ailleurs, que cette assistance, même à l'intérieur de ces limites, n'ait atteint jusqu'à présent ni le niveau espéré ni le niveau annoncé par les pays. Par la suite, nous craignons qu'ajouter l'objectif de la prévention des conflits à l'objectif principal du développement représente un recul dangereux des efforts de développement dans les pays qui reçoivent cette aide et ne sont pas menacés par des conflits. Nous ne sommes donc pas d'accord avec le paragraphe 101, qui affirme que toutes les poli-

tiques et tous les programmes et projets de développement doivent être considérés sous l'angle de la prévention des conflits.

Cinquièmement, dans les paragraphes concernant le désarmement, nous n'avons pas trouvé une seule mention des armes qui menacent la paix et la sécurité internationales, à l'exception des armes légères. Nous comprenons pleinement que ce type d'armes menace effectivement la sécurité des sociétés, notamment dans le contexte des guerres civiles et des conflits internes qui opposent les citoyens d'un État. Toutefois, le rapport n'aurait pas dû oublier l'importance qu'un nombre croissant d'États accordent au désarmement nucléaire et à l'élimination mondiale des armes de destruction massive qui menacent l'existence même de sociétés entières. Nous invitons le Secrétaire général à remédier à cette lacune le plus rapidement possible.

Sixièmement, il ne fait aucun doute que les efforts de prévention des conflits peuvent et doivent tenir compte d'un grand nombre de droits de l'homme, et ne doivent pas être confinés aux droits civils et politiques. Ils doivent prendre en compte, au même titre, les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. L'Égypte est convaincue que les programmes de coopération technique que le Haut Commissaire aux droits de l'homme a mis sur pied en collaboration avec divers gouvernements contribuent beaucoup à sensibiliser la population à la question des droits de l'homme et de la primauté du droit qui contribuent à une plus vaste diffusion d'une culture de paix, de compréhension et de conciliation.

Nous reconnaissons l'importance des efforts déployés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour prévenir les conflits armés, et le fait qu'ils se fient à des informations et à des analyses publiées par des organismes de défense des droits de l'homme et autres mécanismes. Nous estimons qu'en retour, ces organisations et mécanismes doivent être neutres, objectifs et équilibrés, et éviter d'être politisés. Nous soulignons également que ces organismes de défense des droits de l'homme doivent vérifier et confirmer la crédibilité de leurs sources, surtout les sources non gouvernementales, dans la mesure où ils fondent leurs opinions analytiques et leurs conclusions objectives sur ces sources.

Septièmement, la délégation égyptienne comprend l'importance particulière accordée à la participation de la société civile aux travaux de l'Organisation.

Nous notons la recommandation 28, dans laquelle le Secrétaire général encourage les États Membres à adhérer à son Pacte mondial. Toutefois, nous ne sommes pas complètement satisfaits de l'inclusion au paragraphe 149 de l'idée que cette initiative soit fondée sur ce que les entreprises peuvent faire pour renforcer la sécurité des populations. En ce qui nous concerne, la sécurité des populations est un concept ouvert et vague, qui n'a pas encore été défini. Nous attendons donc avec impatience que ce concept et cette initiative soient étudiés davantage et soient examinés sous tous leurs aspects dans un cadre gouvernemental, en application de la résolution 55/215 de l'Assemblée générale.

Avant de terminer, je voudrais souligner que le paragraphe 77 du rapport du Secrétaire général contient une erreur fort regrettable. En effet, les territoires palestiniens occupés y sont appelés « les territoires occupés ». J'ai déjà soulevé cette question le 21 juin lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité. Malheureusement, bien qu'un rectificatif au rapport du Secrétaire général ait été publié, nous estimons que ce paragraphe reflète un effort de la part de certains groupes au sein du Secrétariat pour éviter de faire cette correction. J'estime qu'il s'agit là d'une question très grave qui a des répercussions politiques. Il ne faut pas permettre que la position de ces groupes prévale. J'espère donc qu'un rectificatif à ce paragraphe sera immédiatement publié.

Je vais soulever cette question lors de la réunion du Groupe arabe qui aura lieu aujourd'hui. Le Groupe enverra un message à cet égard au Secrétaire général.

Ce sont là nos remarques initiales sur le rapport du Secrétaire général. La délégation égyptienne vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Nous espérons qu'il sera possible de le poursuivre, et qu'il y aura des consultations entre les délégations, afin que nous puissions nous entendre sur un plan d'action acceptable qui nous permettra d'accorder à la question de la prévention des conflits toute l'attention qu'elle mérite.

Le Président (*parle en anglais*): À titre d'information, je signale au représentant de l'Égypte et à tous que le document A/55/985/Corr.1 contient un rectificatif au paragraphe 77.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale d'avoir présenté cet important rapport. À l'occasion du sixième anniversaire de Srebrenica, il

convient que nous nous arrêtions un instant pour réfléchir sur la mission importante de l'ONU et sur la nécessité de déployer des efforts continus et accrus pour préserver la paix et prévenir les conflits. Je remercie le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le Secrétariat en général de leurs efforts collectifs visant à nous aider à faire en sorte que l'ONU et la communauté internationale passent d'une culture de réaction à une culture de prévention.

Le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés suscite la réflexion et nous fournit à nous, et en fait à tout le système international, une toile de fond utile et plusieurs recommandations à étudier. Les autorités de mon pays leur accorderont l'examen approfondi qu'elles méritent.

La direction et la volonté politiques sont les deux outils les plus importants en matière de prévention des conflits. Une nation, une institution, une organisation non gouvernementale ou une personne peuvent relever le défi de la prévention. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux gouvernements nationaux, et que la société civile doit jouer un rôle important. Cela est plus facile à dire qu'à faire, comme l'histoire l'a démontré à plusieurs reprises, mais le rôle principal de l'ONU et de la communauté internationale doit être d'appuyer les efforts nationaux de prévention des conflits, et de contribuer au renforcement de la capacité nationale à cet égard.

Étant donné qu'une énorme part des ressources de l'ONU est consacrée au règlement des conflits armés qui ont déjà éclaté, la question pertinente que nous devons nous poser consiste à savoir comment l'ONU, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU peuvent travailler ensemble de façon plus efficace et plus réaliste. En examinant cette question, nous devons également être conscients que le système de l'ONU lui-même ne peut réussir dans sa tâche sans l'appui des nations et des acteurs non gouvernementaux.

Le rapport du Secrétaire général est très utile pour clarifier comment les diverses composantes du système de l'ONU peuvent améliorer leur coopération et leur coordination. Nous partageons pleinement le point de vue selon lequel le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et les divers fonds, programmes et organismes de

l'ONU ont tous une importante contribution à apporter. Le système de l'ONU doit abolir les obstacles à la communication qui empêchent les organes et les institutions de l'ONU de parvenir à une meilleure coordination.

Je veux particulièrement saluer l'engagement pris par le Secrétaire général de renforcer son propre rôle dans la prévention des conflits à travers quatre initiatives importantes. Il propose d'autoriser davantage de missions d'établissement des faits et de renforcement de la confiance dans des régions instables; d'établir des relations entre l'ONU et les partenaires régionaux; de solliciter l'aide d'un réseau de personnalités éminentes pour la prévention des conflits; et d'améliorer, au sein du Secrétariat, les capacités de prévention des conflits. Toutes ces initiatives ont notre appui ferme.

L'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à renforcer la capacité de collecte et d'analyse des informations du Secrétariat, et à mettre en place un système d'alerte rapide. Étant donné le rôle extrêmement important du Secrétaire général dans la diplomatie préventive, c'est une initiative utile. Le Secrétaire général devrait pouvoir accéder facilement à l'information émanant de tout le Secrétariat et des équipes des Nations Unies sur le terrain, afin qu'il puisse poursuivre la prévention des conflits plus efficacement et plus rationnellement. Pour l'aider dans cet effort, il devrait y avoir au sein du Secrétariat un bureau qui réunisse et analyse les nombreux canaux différents d'information qui passent actuellement par les bureaux distincts de l'ONU. Je félicite le Secrétaire général, le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies et le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix du travail qu'ils font actuellement pour affiner ce concept.

Nous applaudissons également la reconnaissance par le Secrétaire général du rôle important que doivent jouer la société civile et le secteur privé dans la prévention des conflits. Dans des zones instables où des conflits sont susceptibles d'éclater, les activités des organisations non gouvernementales internationales sont indispensables, tant dans les efforts de secours que dans les efforts visant à créer et à renforcer des institutions sociales, politiques et économiques. Et s'il est vrai – et c'est ce que je pense – que le progrès et le développement économiques sont essentiels pour la prévention des conflits, nous ne pouvons tout simplement pas réussir sans la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

L'Assemblée générale, comme le Conseil de sécurité et d'autres parties intégrantes du système des Nations Unies, auront besoin de temps pour évaluer ce rapport plein de réflexions intéressantes et pour en digérer totalement les détails et les recommandations. C'est une excellente base pour aller de l'avant. Nous espérons que nous pourrions l'utiliser pour mettre au point de meilleurs moyens pour prévenir les conflits et pour renforcer les progrès que nous accomplissons déjà. Si nous réussissons, nous devons effectuer à l'avenir moins d'interventions, de missions de maintien de la paix et d'efforts massifs de secours humanitaire. Et c'est, je l'espère, notre objectif à tous.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord remercier la Vice-Secrétaire générale d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (A/55/985) ce matin.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale débat pour la première fois spécialement de la question de la prévention des conflits. C'est une question qui a été maintenue plus ou moins à l'arrière-plan sur le terrain de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions par conséquent le Secrétaire général de son rapport opportun sur la prévention des conflits armés, qu'il décrit comme consistant en mesures opérationnelles et structurelles. Nous partageons son avis selon lequel la responsabilité principale de la prévention des conflits armés incombe aux gouvernements nationaux, même si dans certains cas, la participation active ou l'aide de l'ONU ou de la communauté internationale, d'acteurs régionaux et d'organisations non gouvernementales peut s'avérer nécessaire.

Une démarche cohérente et coordonnée au sein du système des Nations Unies pour la prévention des conflits armés est importante. À cet égard, nous sommes d'accord avec les recommandations et observations du Secrétaire général sur les contributions appropriées que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Secrétaire général et la Cour internationale de Justice peuvent apporter.

Cela nécessitera à son tour une plus grande interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. L'Assemblée générale, à notre avis, devrait par conséquent bien écouter l'appel du Secrétaire général à envisager d'« utiliser plus activement les pouvoirs que lui

confère la Charte », et dans ce contexte envisager les moyens de renforcer les échanges avec le Conseil de sécurité sur la prévention des conflits (A/55/985, p. 12, recommandations 1 et 2).

Ma délégation pense en outre que l'Assemblée générale, étant le seul organe universel et l'instance la plus démocratique de l'ONU, a un rôle clef dans la prévention structurelle qui, comme le rapport du Secrétaire général l'affirme, consiste en des mesures pour assurer que les crises ne se développent pas en premier lieu ou ne réapparaissent pas. Ceci exige également de traiter des causes profondes des tensions ou des conflits, et étant donné que les causes profondes ou sous-jacentes des conflits sont attribuées à la pauvreté, au manque de progrès économiques, aux violations des droits de l'homme, à l'absence de justice et à la concurrence portant sur les ressources économiques, il est clair que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont des rôles importants à jouer pour initier et coordonner les activités de prévention des conflits de l'ONU, surtout celles à long terme. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer, surtout dans la mise en oeuvre des dispositions du Chapitre VI de la Charte et dans le cadre des mesures opérationnelles de prévention des conflits répondant à des crises immédiates.

Nous attachons également une grande importance au rôle de prévention du Secrétaire général tel qu'il est décrit dans sa recommandation 9. La diplomatie préventive et l'utilisation de l'autorité morale demeurent des activités clefs du Secrétaire général en matière de prévention des conflits.

Une démarche coordonnée et cohérente face à la prévention des conflits est nécessaire également compte tenu des ressources limitées et des demandes multiples en concurrence au sein de l'ONU. Par le biais d'une coordination efficace entre les principaux organes, nous devrions être à même de répondre à des questions fondamentales telles que celles de savoir où les tensions risquent de se transformer en conflit armé, quand l'ONU doit s'impliquer, et de quelles mesures l'ONU dispose pour traiter d'une situation donnée.

Nous devons aussi distinguer les mesures de prévention des conflits de celles de la gestion des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix après les conflits et de l'édification d'une nation. Bien que dans la réalité il soit difficile de compartimenter ces activités, il demeure nécessaire, sur un plan

conceptuel, de le faire afin d'assurer une allocation efficace des ressources et la cohérence des opérations de prévention des conflits des Nations Unies. La prévention des conflits ne devrait par conséquent pas être un terme fourre-tout si l'on veut qu'elle reste viable en tant que notion. Ce qui peut être plus important est de voir comment les activités de prévention de l'ONU dans une situation particulière peuvent être renforcées ou coordonnées avec d'autres activités de l'ONU telles que la consolidation de la paix après les conflits et les programmes d'aide au développement.

Nous avons lu la deuxième partie du rapport avec beaucoup d'intérêt et nous souhaitons faire les commentaires initiaux suivants. Premièrement, la recommandation 12 appelle à recourir plus activement au déploiement préventif avant que n'éclate un conflit. L'avantage comparatif du déploiement préventif en tant qu'outil de prévention des conflits par rapport à d'autres instruments n'a pas encore été confirmé empiriquement. Toutefois, encourager des États Membres individuels à entreprendre des déploiements préventifs, en comparaison avec l'usage de cet instrument par le Conseil de sécurité ou une organisation régionale mandatée par l'ONU, ne peut qu'exacerber les tensions.

Deuxièmement, en ce qui concerne le désarmement, auquel se réfèrent les recommandations 14 et 15, les mesures préventives devraient, bien sûr, se concentrer sur les armes légères. Mais elles devraient aussi accorder une importance égale, si non plus grande, au désarmement nucléaire et à la prolifération des armes de destruction massive, qui reste la plus grande menace à la paix et la sécurité internationales. Il faut également mettre l'accent sur les armes chimiques et biologiques.

Troisièmement, la recommandation 28, sur la participation du secteur privé, devrait en fait aller au-delà de l'adoption de pratiques socialement responsables. Le secteur privé, comme on nous l'explique de plus en plus, a dans certains cas aidé à alimenter ou même à prolonger des conflits en soutenant financièrement les antagonistes ou en contribuant à la rentabilité financière des conflits. Le rôle du secteur privé dans la prévention des conflits devrait par conséquent être renforcé. D'autres acteurs, tels que les organisations non gouvernementales et les agents de la société civile, devraient aussi être impliqués.

Quatrièmement, un domaine à examiner dans la prévention des conflits, et dont nous pensons qu'il est pertinent pour les conflits potentiels entre États ou au

sein des États est l'impact de la concurrence intensifiée portant sur les ressources minérales et autres ressources naturelles.

Cinquièmement, il faut renforcer la capacité analytique de l'ONU pour évaluer efficacement des situations lorsqu'elles se développent afin de déterminer les instruments appropriés pour la prévention des conflits armés.

Enfin, nous croyons que les principes suivants devraient guider les activités de prévention des conflits de l'ONU. Premièrement, nous devrions bien écouter l'hypothèse du Secrétaire général selon laquelle la responsabilité principale de la prévention des conflits incombe aux gouvernements nationaux et aux autres acteurs locaux. L'action parrainée par l'ONU a donc besoin de la coopération active et du consentement du gouvernement ou des gouvernements concernés.

Deuxièmement, la prévention des conflits devrait être perçue comme un processus visant à traiter des conditions qui peuvent hâter l'éclatement d'un conflit armé. Parce que les conditions varient, il est crucial de reconnaître la diversité et la complexité des causes profondes des conflits.

Troisièmement, les activités de prévention des conflits mises en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies devraient être durables. Les États Membres devraient être prêts à en assumer le coût politique et financier, notamment si les objectifs des actions données sont élargis ou renforcés, comme cela pourrait être le cas pour les opérations de prévention structurelle. Toutefois, la prévention des conflits proprement dite réalisée par l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas devenir un exercice à durée indéterminée.

Quatrièmement, les actions en matière de prévention des conflits, qu'elles soient de nature immédiate ou structurelle, devraient tenir compte non seulement des conditions locales existantes, mais également des contextes historiques et culturels d'un conflit potentiel. Des situations particulières ne sont pas des événements statiques mais elles résultent de processus historiques engendrés par des différends politiques, économiques et sociaux. Une approche non historique pourrait conduire à une compréhension déformée des facteurs favorisant le conflit et limiter ainsi la possibilité d'une prévention couronnée de succès.

Nous espérons poursuivre l'examen plus avant de ce document. À bien des égards, nous pensons que le

rapport du Secrétaire général pourrait poser les jalons du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales au XXI^{ème} siècle.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord exprimer la satisfaction de la délégation argentine pour la tenue de ce débat sur la prévention des conflits armés. Nous espérons qu'il marquera le point de départ d'un travail entrepris conjointement avec les différents organes de cette Organisation. Nous voudrions saluer la publication du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/55/985, et remercier la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour l'éloquente présentation qu'elle en a faite.

Les conflits armés ne tuent pas seulement des personnes, ils détruisent aussi l'infrastructure du pays, entraînent un gaspillage des ressources, ont des répercussions sur la vie des populations, surtout les femmes et les enfants, et affectent gravement la santé et l'éducation. En d'autres termes, ils ont une incidence sur l'avenir même des sociétés. C'est pourquoi il est urgent de les prévenir. Or, il est clair que, pour prévenir les conflits, nous devons en connaître les causes et les origines. Bien entendu, c'est une tâche complexe, étant donné que chaque conflit a ses propres caractéristiques. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas essayer de déterminer de façon cohérente et coordonnée les traits communs à tous les conflits.

Dans ce contexte, il est prioritaire de mettre en place une culture de prévention des conflits basée sur la coordination et la coopération entre les Membres de l'Organisation, ses différents organes, ainsi que les organisations et les accords régionaux, afin de permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies appropriées.

Nous sommes persuadés qu'une coopération et une coordination des efforts plus étroites entre l'Assemblée, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social seront, à cet égard, extrêmement bénéfiques. Le Secrétaire général, en faisant référence aux différentes responsabilités des principaux organes de l'ONU, présente des formules pouvant permettre de réaliser une telle coordination. Ses recommandations visent à favoriser une approche homogène pour établir une culture de prévention à tous les échelons et dans toutes les activités de cette Organisation, ce dont, à notre avis, on devrait se féliciter.

La culture de prévention incorpore un grand nombre de composantes relevant de la compétence des organes principaux de l'ONU. Il y a, entre autres, la diplomatie préventive, l'alerte rapide, le désarmement, la démobilisation, les missions préventives, les mesures de renforcement de la confiance, ainsi que d'autres mesures qui sont décrites de façon détaillée dans le rapport du Secrétaire général. En d'autres termes, le fondement d'une culture de la prévention est d'investir pour l'avenir en vue d'une approche globale à l'égard des causes profondes des conflits et de trouver la meilleure façon d'y remédier.

Or, pour qu'une culture de la prévention puisse être couronnée de succès, elle doit comporter deux éléments essentiels. Premièrement, les ressources financières permettant de mettre en oeuvre ces mesures. Nous nous félicitons vivement à cet égard des contributions effectuées jusqu'à présent au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive et nous invitons de continuer à y contribuer. Deuxièmement, la volonté politique réelle des parties à un conflit de le surmonter. Les meilleures intentions des personnes étrangères ne suffisent pas. De même, nous voudrions souligner le rôle des tribunaux internationaux comme élément de dissuasion qui fait prendre conscience que l'impunité ne sera plus tolérée. Ce rôle sera encore renforcé après l'entrée en vigueur du Statut de Rome.

Pendant de longues années, l'Assemblée a fait des efforts pour prévenir les conflits, notamment par la tenue de débats et l'adoption de décisions. Mais ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui n'a pas encore débouché sur les résultats escomptés. C'est pourquoi il importe maintenant de trouver de meilleures réponses à ces problèmes. L'autorité de l'Assemblée générale à cet égard découle précisément de la Charte des Nations Unies elle-même. Il importe que les Nations Unies soient capables de respecter les nouvelles tendances de l'ordre international et de réagir face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

En partant de la prémisse selon laquelle les Nations Unies doivent préserver les générations futures du fléau de la guerre, il est indiscutable que cette Organisation, à travers ses différents organes, a une obligation morale et juridique de prévenir les conflits.

M. Navarrete (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale pour la présentation condensée qu'elle a faite du rapport du Secrétaire général, qui

guide nos débats. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, lorsque le Conseil de sécurité a examiné en séance publique le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, ma délégation est d'avis que les recommandations importantes qui figurent dans ce document méritent d'être analysées attentivement par tous les États Membres de l'Organisation. C'est pourquoi le Mexique se félicite tout particulièrement de la tenue des présentes séances plénières de l'Assemblée générale, et est reconnaissant au Président de leur convocation.

Le concept de prévention s'inscrit dans la Charte des Nations Unies dès son article premier qui signale que l'un de ses premiers objectifs est de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ». Il semble légitime de supposer que, pour les rédacteurs de la Charte de San Francisco, la prévention devait être le pilier même du système de sécurité collective. Toutefois, cet objectif ne s'est pas concrétisé. Comme le signale le rapport, le contexte international de la deuxième moitié du siècle qui vient de se terminer, a conduit l'Organisation à réagir aux conflits au lieu de les prévenir. Compte tenu de la situation internationale en ce nouveau siècle, le passage à une culture de prévention, comme le propose le Secrétaire général, est solidement ancré dans la Charte et permettra de rétablir la logique dans les priorités de l'Organisation.

M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

La délégation mexicaine estime qu'il est fondamental que l'Assemblée générale utilise plus activement les pouvoirs que lui confère la Charte. L'Assemblée générale doit reprendre le rôle central que lui assigne la Charte, comme l'ont reconnu nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du millénaire. À cet égard, il faut rappeler que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, guidés par les principes de démocratie et d'égalité, ont accordé de très grands pouvoirs à l'Assemblée générale, organe le plus représentatif et le plus universel de l'Organisation. Au titre de l'Article 10 de la Charte,

« L'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la présente Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la présente Charte. »

Il ressort donc clairement que l'Assemblée générale doit jouer un rôle prépondérant dans toutes les sphères d'activité de l'ONU et, donc en particulier, comme l'a fait remarquer le représentant de l'Union européenne au cours de ce débat, dans la prévention des conflits armés. Nous demandons instamment que l'on engage un exercice de réflexion sur la base des propositions et des recommandations du Secrétaire général, afin de renforcer les capacités de l'Assemblée générale en tant qu'organe de médiation et de prévention.

On ne peut passer sous silence le fait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige l'instauration d'une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Pour renforcer la coordination entre ces deux organes, il faudrait, comme le suggère le rapport, commencer par multiplier les consultations entre leurs Présidents, pas nécessairement à intervalles réguliers, mais plutôt aussi fréquemment que les circonstances l'exigeraient. Cette mesure, en apparence modeste, pourrait aider le Conseil à s'inspirer des vues des autres Membres de l'ONU au nom desquels il agit.

Il devient de plus en plus nécessaire de délimiter clairement le domaine de compétence du Conseil de sécurité vis-à-vis de l'Assemblée générale. Ces dernières années, souhaitant régler de manière globale et durable les différends qui menaçaient la paix, le Conseil a pris des mesures qui ne relevaient pas de sa compétence. Nous devons nous efforcer de veiller à ce que les pouvoirs de chaque organe soient respectés, tout en renforçant la coopération entre eux.

Il est clair que pour prévenir un conflit il faut éliminer les causes profondes. Ces causes sont, indéniablement, diverses et multiples. Ce dont on ne peut douter, par contre, c'est qu'en plus de l'oppression et du manque de démocratie, la pauvreté, le sous-développement et le désespoir parmi les populations touchées sont les causes les plus fréquentes des conflits. Il y a deux jours au Mexique, au moment de la publication du plus récent *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement, le Président Vicente Fox a averti que la pauvreté, choquante et honteuse pour les sociétés où elle sévit, est source d'instabilité sur la scène internationale. Pour toutes ces raisons, il est facile de conclure que les questions et les mesures relatives à la prévention doivent être au cœur du travail de

l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Nous devons améliorer l'efficacité des organes pertinents dans ce domaine, tels que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, avec la participation des institutions de Bretton Woods. Nous devons lancer une action de grande envergure qui nous permettra de nous attaquer aux causes profondes des conflits et d'empêcher ainsi qu'ils n'éclatent.

C'est pourquoi la Conférence internationale sur le financement du développement est étroitement liée à l'effort général visant à ériger cette culture de prévention. Au cours de cette réunion, nous continuerons de chercher à forger une grande alliance mondiale pour encourager le développement, qui aboutira à des modes nouveaux et plus efficaces de coopération en vue de réaliser des progrès généraux communs, et à de nouvelles formes de gestion conjointe de la mondialisation, pour le bénéfice de tous. Le développement et la démocratie sont indéniablement de puissants instruments de prévention des conflits.

La course aux armements est une autre source de conflits. L'existence même des armes nucléaires pose une grave menace à la paix et à la sécurité, comme le distingué représentant des Philippines l'a fait remarquer tout à l'heure. Le Mexique continuera de demander instamment que soient adoptées des mesures pour renforcer la non-prolifération des armes nucléaires; de faire campagne pour l'universalisation et la pleine application des divers traités internationaux dans ce domaine; et d'encourager la négociation de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux axés sur l'élimination complète des armes nucléaires. Nous devons continuer à avancer vers l'objectif convenu, à savoir un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

L'utilisation d'armes légères lors de récents conflits a également provoqué d'énormes dégâts et fait, hélas, un nombre importants de victimes innocentes. À la Conférence des Nations Unies sur le commerce illégal des armes légères sous tous ses aspects, le Mexique fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir l'adoption d'un programme d'action efficace visant à empêcher, à combattre et à éliminer la fabrication et le commerce illégal des armes légères.

Le plein respect des droits de l'homme, la lutte contre le fléau de la drogue et la campagne contre la criminalité transnationale organisée constituent

d'autres éléments fondamentaux d'une culture de paix. Cela est vrai aussi de la lutte contre l'impunité, qui est également une priorité pour le Gouvernement mexicain.

Les efforts du Secrétaire général visant à développer et à promouvoir une culture de prévention méritent notre appui total. Nous devons tous persévérer dans notre détermination à faire en sorte que l'ONU réussisse à relever les défis auxquels elle fait face en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, surtout par le biais d'une prévention efficace des conflits.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation se félicite de la tenue d'un débat à l'Assemblée générale pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, publié sous la cote A/55/985. Ce format permet à tous les États Membres intéressés de faire connaître leurs vues sur le contenu et les recommandations figurant dans ce document.

Le 21 juin dernier, la Colombie, ainsi que d'autres membres, a participé au débat public tenu par le Conseil de sécurité pour examiner ce rapport. À cette occasion, notre déclaration a fait exclusivement état des recommandations faites à cet organe. Aujourd'hui, nous souhaitons communiquer quelques réactions préliminaires aux autres recommandations que le Secrétaire général nous demande d'examiner.

Les États assument la responsabilité principale de la prévention des conflits. Les gouvernements nationaux et les autorités locales doivent réagir de façon adéquate et opportune face aux situations politiques, économiques, sociales et humanitaires, susceptibles de dégénérer en conflit armé ou de conduire à l'aggravation d'un conflit. Il s'agit de l'exigence fondamentale qui doit, d'une part, sous-tendre toute activité menée par la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, et, d'autre part, permettre aux autorités nationales et locales légitimement élues de décider de l'orientation à prendre et des mesures prioritaires pour la prévention des conflits.

Au-delà de la question de savoir quelles parties sont responsables de la prévention des conflits – et là, il semble qu'il n'y ait pas de désaccord à ce sujet –, il y a celle de savoir ce qu'est la prévention des conflits et ce qu'elle n'est pas. Cette notion est tellement large et globale que la communauté internationale pourrait appliquer l'expression « prévention des conflits » à ce

que l'on appelait l'aide humanitaire, l'aide au développement, les programmes de santé publique, les projets éducatifs pour les jeunes, etc.

Nous estimons donc qu'il appartient à l'Assemblée générale de déployer de véritables efforts pour définir la prévention des conflits. Les facettes de ce concept sont tellement multiples, ses possibilités si diverses et les acteurs chargés de sa mise en oeuvre si nombreux qu'il faudrait définir l'impact et la portée de la prévention des conflits. S'agit-il d'un nouveau modèle de coopération internationale pour le développement? S'agit-il d'un concept qui ne s'applique qu'aux sociétés en conflit ou susceptibles d'en souffrir? Comment appliquer la prévention des conflits aux régions et nations dont les peuples vivent en paix? Est-ce que les acquis des États en matière de développement sont liés à la prévention des conflits? Il y a de nombreuses questions et nous devons rapidement commencer un dialogue international franc, ouvert et fructueux qui puisse rassembler les États et la communauté internationale afin de développer une culture de prévention.

Il existe plusieurs domaines d'activité où l'Assemblée générale s'est impliquée et cela doit être intégré dans notre débat. Le renforcement des moyens de règlement pacifique des différends, prévus au Chapitre VI de la Charte, en constitue un exemple. Un autre est la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de paix, dont les implications sont très utiles aux plans régional et national pour plusieurs pays, y compris la Colombie. Toujours dans ce contexte, la Déclaration du millénaire propose une voie à suivre qui, si elle l'est, peut contribuer à la prévention des conflits. Tous ces efforts, dans lesquels l'Assemblée générale joue un rôle clef, doivent être rassemblés et le Président de l'Assemblée générale, ou son successeur, devra déployer un effort soutenu pour mettre en route ce processus d'harmonisation.

Nous appuyons fermement l'intensification du dialogue entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Il existe des limites politiques pour le Conseil de sécurité pour faire avancer une culture de prévention authentique, et l'Assemblée pourrait fournir les moyens naturels d'atténuer cette difficulté. Un tel dialogue, dont le format et les modalités doivent être explorés, pourrait servir de réponse à la recommandation du Secrétaire général de voir l'Assemblée générale utiliser plus activement les pouvoirs que lui confèrent les Articles 10, 11 et 14 de la Charte, ainsi que sa re-

commandation liée à la nécessité de penser aux avantages d'une culture de prévention à long terme.

Nous sommes d'accord que le Conseil économique et social devrait consacrer son débat de haut niveau à la question des causes des conflits et au rôle que le développement joue pour promouvoir une culture de prévention à long terme. L'impact serait maximisé si nous saisissons cette occasion pour mettre en pratique le dialogue entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, les pays donateurs, les banques de financement régionales et, bien entendu, les fonds et programmes des Nations Unies. Notre objectif doit être exclusivement d'unifier et d'harmoniser les activités qui permettent à la communauté internationale de soutenir les efforts nationaux en matière de prévention des conflits.

Dans ce contexte, nous devons souligner l'importance que le développement revêt pour la prévention des conflits. C'est pourquoi il est fondamental que nous renforçons les programmes d'aide au développement dans le système des Nations Unies et surtout que nous nous assurions que les pays donateurs tiennent leurs engagements de concrétiser les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement.

L'une des recommandations les plus importantes faites par le Secrétaire général concerne la Cour internationale de Justice. C'est un organe de l'ONU dont la juridiction contraignante a été acceptée par la Colombie depuis 1932. Nous appuyons pleinement la Cour en tant que mécanisme naturel de règlement pacifique de différends entre États, et nous demandons à tous les États d'accepter sa juridiction. Nous avons pris acte de la désignation du Département des affaires politiques comme coordonnateur des efforts de prévention des conflits. Mais il s'agit d'une question que nous devons étudier avec soin, vu les éventuelles implications institutionnelles pouvant résulter du fait que ce Département développerait davantage sa capacité d'assumer ses responsabilités dans ce domaine, surtout lorsqu'il s'agit de la prévention en rapport avec des questions à prédominance politique, qui vont souvent de pair avec des sensibilités nationales bien ancrées.

Pour terminer, je voudrais ajouter la voix de mon pays à l'appel urgent du Secrétaire général pour que nous intensifions nos efforts collectifs dans le domaine du désarmement, notamment en mettant complètement fin à la circulation illicite des armes légères et à leur disponibilité dans des situations de conflit; en réaffir-

mant notre attachement à la protection des droits de l'homme et en assurant la pleine application du droit international humanitaire; en répondant aux besoins de nos enfants et adolescents touchés par les conflits armés; en intégrant dans nos efforts une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes; et en faisant face au problème mondial des drogues, tout en adhérant pleinement au principe de la responsabilité partagée.

M. Mladenović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a examiné le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la prévention des conflits armés (A/55/985). Nous estimons que le rapport fournit une très bonne base d'examen de cette importante question. Pour la première fois, le mandat et le rôle des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions et programmes spécialisés dans la prévention des conflits armés, ainsi que des pratiques anciennes et de l'expérience acquise sur le terrain, sont décrits de façon systématique. La République fédérale de Yougoslavie appuie sans réserve le message principal du rapport : l'engagement du Secrétaire général de faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention.

La prévention des conflits, armés en particulier, est au coeur du concept de sécurité collective, et à cet égard, elle constitue la pierre angulaire des Nations Unies. Hélas, cette notion n'est pas toujours pleinement respectée, en raison surtout du manque de confiance dont a souffert l'ONU durant la guerre froide. La fin de la guerre froide, et surtout l'avènement du nouveau millénaire, semblent avoir créé de meilleures conditions pour que l'ONU change fondamentalement son action. Pour relever les défis nouveaux et toujours plus divers auxquels elle sera confrontée au cours des années à venir, l'ONU doit réformer et renforcer le rôle de ses organes principaux, comme cela est prévu dans la Charte, et développer et diversifier sa coopération avec les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties.

Nous estimons que le concept de prévention, pour avoir un avenir, doit être un concept très vaste. Il ne doit pas se limiter à la prévention des seuls conflits armés, mais s'attaquer également aux causes des enchaînements négatifs susceptibles de provoquer des tensions, des malentendus et des différends, dans le sens le plus large du mot.

Certes, la responsabilité principale de la prévention incombe aux États, souverains sujets du droit international, car leur accord est capital pour la prise de décisions au sein des organisations internationales. En outre, de nombreux différends apparaissent d'abord comme une conséquence de problèmes internes qui s'internationalisent ensuite lorsqu'ils commencent à devenir une menace pour une région et pour la communauté internationale.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier de l'ONU et des organisations régionales, surtout en ce qui concerne les questions qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité est investi par la Charte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Il ne faut pas négliger non plus le rôle et les responsabilités des autres organes principaux de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et le Secrétaire général. Nous considérons que le rôle et les activités de ces organes doivent continuer d'être étudiés et développés conformément à la Charte, afin de devenir encore plus efficaces.

Cela est très important si nous voulons que l'ONU puisse agir de façon systématique et cohérente et remplir, de concert, avec les autres parties prenantes au niveau international, son rôle irremplaçable, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits.

D'autre part, ces efforts ne doivent pas aller à l'encontre des dispositions de la Charte et du droit international, surtout si des mesures obligatoires sont envisagées dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, comme des sanctions ou le recours à la force contre des États Membres de l'ONU. C'est la seule garantie contre des actes arbitraires qui nous éloignent de l'ordre juridique international et de la Charte.

La République fédérale de Yougoslavie appuie l'examen de la prévention des conflits armés, ayant elle-même connu de graves problèmes en raison de la crise en ex-Yougoslavie – des sanctions prolongées, les guerres civiles dans son environnement, la situation au Kosovo-Metohija, le bombardement aérien de 1999, et la crise dans la zone de sécurité terrestre, dans certaines parties du sud de la Serbie. À cause de la politique du régime précédent et de mauvaises initiatives de la communauté internationale au cours de la dernière décennie, des mesures adéquates n'ont pas pu être prises à temps pour empêcher la transformation de ces pro-

blèmes en conflits et, finalement, en conflits armés. Le nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie s'est employé, avec un dévouement et un sens des responsabilités exceptionnels, à régler toutes les questions litigieuses, notamment celles qui pourraient représenter une menace pour la région.

Récemment, la République fédérale de Yougoslavie a connu le problème de l'infiltration de terroristes albanais et d'extrémistes du Kosovo-Metohija dans la zone de sécurité terrestre de trois municipalités du sud de la Serbie. Ces terroristes ont commis des attaques à main armée, notamment à l'arme lourde, contre les forces de sécurité yougoslaves et la population locale. Pour empêcher l'élargissement du conflit et régler la crise, les Gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de sa République constitutive de Serbie ont élaboré un plan et un programme, qui prévoyaient le règlement de la crise par des moyens pacifiques, avec la participation de représentants de la communauté de souche albanaise et le soutien de la communauté internationale. Il s'agissait de résoudre le problème de façon démocratique et transparente.

Il importait au plus haut point de rétablir la sécurité dans cette partie du territoire yougoslave et d'en préserver et d'en développer le caractère multiethnique, dans le plein respect des droits fondamentaux et civils de tous les citoyens, notamment des membres de la communauté de souche albanaise. En somme, nous sommes résolus à construire une société multiethnique fondée sur la démocratie et la croissance économique.

Jusqu'à présent, les deux premières phases du plan et du programme ont été menées à bien. Les activités terroristes ont pris fin et les terroristes ont été désarmés et se sont retirés de la zone. Cela a permis aux forces de sécurité yougoslaves de prendre le contrôle de cette zone du sud de la Serbie et de permettre un retour à la vie normale dans les municipalités. La mise en oeuvre de la troisième phase est en cours. Elle prévoit l'intégration de la communauté de souche albanaise au sein des systèmes politique et social yougoslaves et la création des conditions propices à un développement socioéconomique accéléré de la région.

Ces mesures sont un bon exemple, à notre sens, de la façon dont un gouvernement peut, en coopération avec la communauté internationale, agir efficacement et prévenir la transformation d'un différend de nature fondamentalement interne en conflit armé susceptible de menacer la paix et la stabilité de toute la région.

M. Bennouna (Maroc) : Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention des conflits armés, en date du 7 juin 2001 (A/55/985), est d'une importance capitale pour la crédibilité et l'avenir de notre Organisation.

En effet, M. Kofi Annan nous rappelle, en ce début de millénaire, l'objectif essentiel et la première mission de l'Organisation des Nations Unies, qui est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Tout doit donc être fait pour prévenir et écarter toute menace à la paix, d'où qu'elle vienne et quelles qu'en soient les raisons et les motivations. Et pour ce faire, il nous appartient tout d'abord de puiser dans l'arsenal des mesures de règlement pacifique des différends prévues au Chapitre VI de la Charte et énumérées en particulier à l'Article 33.

De ce point de vue, le Royaume du Maroc tient à rappeler ce qu'une jurisprudence constante de la Cour internationale de Justice a martelé dans de nombreux arrêts et avis consultatifs, à savoir l'existence en droit international d'une véritable obligation de négocier, à la charge de toutes les parties prenantes à un différend. Cette obligation de négocier implique que toutes les parties s'engagent dans le processus de négociation de bonne foi, qu'elles fassent tout leur possible pour dépasser leurs oppositions et parvenir à une solution durable, prenant en compte toutes les positions en présence.

De ce point de vue, le rôle du Secrétaire général de l'ONU peut être essentiel en matière de prévention, pour aider les parties à se rencontrer, en leur désignant un tiers chargé de vérifier si elles ont bien agi de bonne foi dans la mise en oeuvre de l'obligation de négocier. Le Secrétaire général, qui personnifie l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, est aussi dans la meilleure position pour suggérer des plates-formes d'accord fondées sur la justice et sur l'équité.

Il convient donc de renforcer, à notre avis, les fonctions du plus haut responsable de l'Organisation des Nations Unies en matière de bons offices, de médiation et de conciliation, en relation, bien entendu, avec les autres organes principaux de notre Organisation.

D'autre part, le travail du Secrétariat et les enquêtes qu'il peut mener nous renseignent sur les causes

réelles des conflits, qu'il s'agisse des injustices, des inégalités socioéconomiques, des questions humanitaires et des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine.

Nous sommes convaincus que les réponses appropriées aux causes en question demeurent le meilleur moyen de prévenir la détérioration des situations et l'aggravation des différends à même de mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume du Maroc est convaincu que dans toute tentative de règlement d'un différend, il faut éviter tout amalgame entre les questions politiques en discussion et les problèmes humanitaires, auxquels il faut trouver d'urgence des solutions pour atténuer la détresse des gens. On ne peut tenir en otage des questions où sont en cause les droits les plus élémentaires de la personne humaine pour en faire une monnaie d'échange dans une négociation politique quelle qu'elle soit.

Dans toute oeuvre de prévention, les facteurs psychologiques jouent un rôle majeur, notamment lorsque la défiance et la suspicion systématiques s'installent dans des différends qui ont duré plusieurs années, si ce n'est plusieurs décennies. Il est donc de la première importance pour les Nations Unies de proposer à l'accord des parties un certain nombre de mesures destinées à bâtir la confiance entre elles et à ouvrir la voie à une nouvelle atmosphère de coopération.

Les mesures visant à rétablir la confiance commencent – et ceci est très important – par l'apprentissage d'un nouveau langage et par le rétablissement d'un dialogue franc entre les parties. Seules les Nations Unies peuvent permettre cette véritable mutation de par la légitimité et la crédibilité dont elles bénéficient.

Il est évident, comme le souligne avec pertinence le rapport du Secrétaire général, qu'il ne peut y avoir de développement durable, lorsque persiste un climat de conflit ou de conflit potentiel qui ronge le corps social comme un cancer.

Les Nations Unies doivent assister les parties en déployant tout l'arsenal des moyens de prévention; mais il faut en même temps que celles-ci, je veux dire les parties et les États concernés, soient incitées à coopérer sur le plan économique au moment même où elles s'engagent dans des négociations pour trouver une solution politique à leur différend.

S'il est certain que la responsabilité principale de la prévention incombe aux gouvernements nationaux et aux acteurs locaux, il revient cependant à notre Organisation d'encadrer et d'orienter leurs efforts dans la bonne direction. Le Maroc est persuadé que c'est de cette façon seulement que l'Organisation des Nations Unies fera oeuvre pédagogique en essayant progressivement cette culture de prévention, que Monsieur le Secrétaire général appelle de tous ses vœux.

Il faut réconcilier un peuple avec lui-même, car comme l'écrit justement le philosophe Paul Ricoeur « un peuple ne peut être indéfiniment en colère contre lui-même », mais il faut aussi le réconcilier avec le monde extérieur, en dépassant les crises conjoncturelles où ce peuple a été entraîné.

Et, je fais encore une citation, d'un poète cette fois, Saint-John Perse : « Les civilisations mûrissantes ne meurent pas des affres d'un automne; elles ne font que muer ». C'est donc sur cette parole d'espoir que je conclus cette intervention brève, mais qui voulait aller au fond de la question de la prévention, en espérant effectivement qu'au bout de la crise, au bout du tunnel, il y a toujours une lumière.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présidé cette séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés.

La prévention des conflits armés touche les domaines politique, économique et social, ainsi que le désarmement et d'autres facteurs. Par conséquent, il est fort nécessaire et opportun que l'Assemblée générale examine cette question, en tant qu'organe le plus représentatif de l'ONU. En même temps, la délégation chinoise appuie la proposition du Président voulant que le rapport soit soumis à d'autres organes pertinents du système des Nations Unies, qui l'examineront afin que nous bénéficions de la sagesse et des ressources de tous les intéressés.

Le concept de la prévention des conflits armés n'est pas nouveau. À certains égards, l'ONU elle-même est le produit de la prévention des conflits armés. Au cours des 50 dernières années, grâce aux efforts inlassables de tous les États Membres, l'ONU a joué un grand rôle pour prévenir l'éclatement et l'escalade de conflits armés dans certaines régions. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a réussi à éviter que d'autres

guerres mondiales n'éclatent. La contribution de l'ONU dans ce domaine doit être reconnue.

Depuis le début des années 90, cette question a occupé une place de plus en plus importante dans l'ordre du jour des Nations Unies. Le Secrétaire général Kofi Annan a entrepris une initiative importante dans ce domaine en présentant, en 1998, un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Par la suite, l'Assemblée générale a créé, sur la base de ce rapport, un Groupe de travail.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis met l'accent sur le rôle important de l'ONU dans la prévention des conflits armés, et représente un effort énergique visant à renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien sûr, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, des conflits armés continuent d'éclater l'un après l'autre dans différentes régions et dans différents pays. Le monde est loin d'être pacifique. Les États Membres et l'ONU ont encore beaucoup de chemin à faire pour prévenir de façon efficace les conflits armés.

Vers la fin de son rapport, au paragraphe 162, le Secrétaire général a posé une question très pertinente : « pourquoi a-t-on si peu souvent recours à l'action de prévention des conflits et pourquoi échouons-nous si souvent alors qu'il y a manifestement une possibilité de réussir grâce à une stratégie de prévention? » C'est une question sur laquelle les États Membres devraient vraiment continuer de réfléchir de façon plus approfondie.

Lorsque le Conseil de sécurité a récemment examiné le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, la délégation chinoise, dans son analyse des causes des conflits armés, a exprimé clairement ses vues sur les conflits ethniques et les différends religieux dans certains pays et dans certaines régions, et a souligné l'importance de promouvoir la démocratisation des relations entre États, en suivant de façon stricte les normes fondamentales qui régissent ces relations. Aujourd'hui, je souhaite faire trois remarques.

Premièrement, le Secrétaire général a indiqué dans son rapport qu'un développement équitable et durable joue un rôle important dans la prévention dans les conflits, et que certaines des sociétés les plus pauvres

se trouvent au bord de conflits armés ou y sont impliquées. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que la plupart des conflits actuels sont survenus dans des régions ou des pays sous-développés sur le plan économique. La contrainte que représente une pauvreté grave pour le développement économique et le progrès social dans certains pays en développement, en plus d'autres facteurs comme les différends ethniques ou territoriaux, a provoqué des troubles et même des conflits armés dans ces pays. Dans une économie de plus en plus mondialisée, le fossé entre les riches et les pauvres dans le monde entier s'est creusé encore davantage, et de nombreux pays en développement ont été marginalisés dans la foulée de la mondialisation. Par conséquent, l'objectif à long terme de la prévention des conflits armés ne peut pas être atteint sans une vraie solution à la question du développement économique des pays en développement. La réalisation des grands objectifs de développement formulés dans la Déclaration du millénaire constituera incontestablement une garantie forte pour le succès de la prévention des conflits.

La délégation chinoise appuie l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale, et aux pays développés en particulier, pour qu'ils remplissent leur promesse de fournir l'aide au développement aux pays en développement et de les aider à sortir de la pauvreté, afin de contribuer de manière plus substantielle à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du millénaire. L'ONU devrait jouer un rôle plus important pour encourager la création d'un système commercial et financier international ouvert, transparent et non discriminatoire tout en veillant à ce que les pays en développement soient capables de bénéficier de ce système et de participer au processus de prise de décisions sur un pied d'égalité avec les autres.

Deuxièmement, le Secrétaire général a également parlé, dans son rapport, de la relation entre le désarmement et la prévention des conflits. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tient cette semaine, est un événement important dans le domaine du contrôle international des armes. Les faits ont montré que le commerce illicite et le transfert des armes légères ont exacerbé les conflits armés dans certaines régions et compliqué la reconstruction après les conflits et le processus de consolidation de la paix dans certains pays.

La délégation chinoise est d'avis que des mesures de désarmement pratiques et plus strictes devraient être prises, et que le commerce illicite et le transfert des armes légères devraient être réduits, afin de prévenir les conflits armés régionaux et d'appuyer la consolidation de la paix après les conflits. Nous espérons qu'un programme d'action sera adopté par l'Assemblée générale pour fournir des directives pour que des activités concrètes soient entreprises dans ce domaine.

Nous savons tous que les armes légères ont beaucoup à voir avec la prévention des conflits. Mais qu'en est-il des armes lourdes et des armes de destruction massive? De toute évidence, ce sont des questions que la communauté internationale doit prendre au sérieux.

Grâce aux efforts longs et inlassables de la communauté internationale, on est parvenu à des accords et conventions pertinents dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement, et ils ont contribué de manière importante au maintien d'un équilibre stratégique mondial et de la stabilité mondiale. Afin de préserver cet équilibre et cette stabilité durement acquis, la communauté internationale devrait maintenant consentir un effort concerté pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et une nouvelle étape de la course aux armements provoquée par l'unilatéralisme.

Troisièmement, parce que le monde est diversifié, les causes des conflits armés le sont aussi. Par conséquent, il est impossible de trouver une formule unique pour la prévention. Depuis que des crises financières sont survenues dans certains pays et régions, la communauté internationale a enfin compris que des démarches différentes doivent être adoptées face aux crises dans des pays différents en raison des situations différentes dans lesquelles ils se trouvent. Parallèlement, les causes des échecs ou des résultats insatisfaisants des opérations de prévention des conflits peuvent aussi résider dans leurs démarches erronées. Ce point de vue devrait être étudié plus avant.

La prévention des conflits armés est une question globale et importante. Les propositions et les avis présentés par le Secrétaire général dans son rapport doivent être examinés, discutés et réexaminés en détail par les États Membres, par différents organes au sein du système des Nations Unies et par toutes les parties concernées. Il est extrêmement nécessaire que l'ONU tire les enseignements et accumule des expériences de sa pratique de prévention des conflits, afin d'élaborer

des stratégies, des voies et des mesures efficaces pour la prévention des conflits armés et pour continuer à intensifier les efforts de l'ONU dans ce domaine.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Puisque nous nous réunissons dans cette salle plus petite, plutôt que dans la grande salle de l'Assemblée générale, j'espère que cela signifie que les esprits s'accorderont davantage sur cette question.

La prévention des conflits est comme la maternité. Tout le monde la vénère; personne n'est contre. Mais malheureusement, la prévention des conflits n'arrive pas naturellement et facilement comme la maternité. Ce n'est pas une pierre qui descend la montagne. Au contraire, la prévention des conflits est une pierre énorme que nous devons pousser vers le haut en faisant de gros efforts. Et souvent, elle retombe avec des conséquences désastreuses. Regardez, par exemple, l'échec spectaculaire de la mission du Conseil de sécurité qui s'est détournée de sa mission en République démocratique du Congo pour essayer d'empêcher la reprise des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée en mai 2000. Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil de sécurité n'a jamais essayé d'analyser pourquoi cette mission avait échoué. Si nous voulons vraiment savoir pourquoi la prévention des conflits est difficile, nous devrions, comme étude de cas, analyser l'échec de cette mission de haut niveau du Conseil de sécurité.

Pour être juste vis-à-vis de cette mission du Conseil de sécurité, il s'agissait peut-être d'une mission impossible. Comme l'a écrit l'ancien Ministre des affaires étrangères australien Gareth Evans dans son essai « Action préventive et règlement des conflits »,

« La dernière minute, toutefois, sera rarement le meilleur moment pour intervenir dans un différend : en fait, le moment où un différend est sur le point d'éclater en conflit est pratiquement l'instant le plus difficile où la communauté internationale pourrait chercher à intervenir. La dynamique de l'escalade est habituellement tellement forte à ce moment qu'il est très difficile de l'arrêter ou d'inverser la situation. »

Par conséquent, il est clair que si les conflits doivent être prévenus, ils doivent l'être dès le début et probablement par le biais d'un processus multidimensionnel. Heureusement pour nous, on ne manque pas d'études universitaires dans ces domaines. Plusieurs organisations ont mené des recherches approfondies sur les moyens de prévenir les conflits. Par exemple, il y a la

fameuse étude de la Commission Carnegie, qui, comme chacun ici le sait, est citée plusieurs fois dans le rapport du Secrétaire général. En réalité, dans l'annexe au rapport, on peut trouver au moins 62 références bibliographiques à d'autres études. Pour notre discussion d'aujourd'hui, le Secrétaire général a, comme d'habitude, présenté un rapport sérieux et riche en informations sur la prévention des conflits. Il y a beaucoup d'éléments dans ce rapport que nous devons étudier et auxquels nous devons réfléchir. La chose curieuse à propos de l'état de l'humanité aujourd'hui est que nous ne manquons jamais de mots justes pour analyser des problèmes. Mais nos actions parviennent très difficilement à correspondre à nos paroles.

Il suffit simplement de regarder le propre bilan de l'ONU en matière de prévention des conflits au cours des 15 dernières années. En 1987, l'ONU a créé le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations pour aider à la prévention des conflits. En janvier 1992, le Conseil de sécurité a tenu une séance au sommet pour examiner, entre autres, la prévention des conflits. Mais c'est décourageant de noter que deux conflits majeurs – au Rwanda et dans les Balkans – se sont déroulés quasiment immédiatement après que l'ONU eut pris ces initiatives. Les statistiques plus complètes donnent un tableau encore plus large. La Plate-forme européenne de prévention et de transformation des conflits indique, dans son rapport annuel, que plus de 3,5 millions de personnes ont été tuées et que 24 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leurs propres pays par des conflits internes depuis 1990. En effet, 37 grands conflits armés ont fait rage dans 32 endroits entre 1995 et 1997, et des 25 grands conflits armés qui ont éclaté en 1997, 24 étaient des guerres civiles ou internes. Tous ces décès sont survenus après de précédentes discussions au sein de l'Organisation des Nations Unies sur la diplomatie préventive et dans le sillage d'une multitude d'études sur la prévention des conflits. Comment alors s'assurer que nos discussions à l'Assemblée aujourd'hui ne s'avéreront pas être tout aussi futiles?

Il est manifeste que chacun, dans cette salle, conviendra que la violence de l'homme contre l'homme est contraire à la morale et spirituellement haïssable. Mais, en plus de la dimension morale, le rapport du Secrétaire général a, comme d'habitude, injecté une dose de bon sens et a mis en évidence le coût économique des conflits. Il note, par exemple, que, selon l'étude réalisée par la Commission Carnegie

sur la prévention des conflits armés, 200 milliards de dollars ont été consacrés aux sept grandes opérations entreprises dans les années 90 – en Bosnie-Herzégovine, en Somalie, au Rwanda, en Haïti, dans le golfe Persique, au Cambodge et en El Salvador. La prévention des conflits aurait pu permettre à la communauté internationale d'économiser 130 milliards de dollars. Comme nous l'avons tous entendu dans les discours tenus jusqu'ici, chacun reconnaît également que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la prévention des conflits. Pourtant il est singulier que, chaque année, l'ONU a des difficultés pour réunir 1 milliard de dollars pour son budget annuel quand une action efficace menée par l'ONU pourrait faire économiser 130 milliards de dollars à la communauté internationale. Est-ce que l'on peut m'expliquer le manque de bon sens dont il est fait preuve ici?

Plus précisément, le rapport du Secrétaire général note également que, selon les estimations du général Roméo Dallaire, il aurait suffi de déployer environ 5 000 soldats au Rwanda en avril 1994 pour mettre fin au génocide. La Commission Carnegie a estimé que l'action préventive au Rwanda aurait coûté 1,3 milliard de dollars mais que le coût total de l'assistance au Rwanda après le génocide s'est élevé à 4,5 milliards de dollars. Malheureusement, ces 4,5 milliards de dollars ne pouvaient pas ramener à la vie les 800 000 Rwandais morts dans le génocide.

Cette remarque sur le Rwanda est faite au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général. Mais ce qui donne à réfléchir est qu'au paragraphe 165, vers la fin du rapport, le Secrétaire général note que

« La plupart des raisons qui ont empêché l'Organisation des Nations Unies d'intervenir pour prévenir le génocide au Rwanda demeurent. » (A/55/985)

En effet, il est notoire que de nombreux pays, y compris le Burundi aujourd'hui, font face aux dangers que fait peser un conflit tout aussi violent. Il est clair que, si la communauté internationale est jugée par ses actes et non pas par ses paroles, ces actes montreront qu'elle n'a pas retenu les leçons du Rwanda.

Une question clef qu'il nous faut nous poser à l'occasion de ce débat est simple. Qui est responsable de la prévention des conflits? Le paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies stipule que, parmi les buts des Nations Unies, figure :

« prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix ».

Toutefois, tant que nous n'assignerons pas des responsabilités claires, personne n'assumera les responsabilités quand les conflits éclatent. Nous suggérons donc que le moment est venu de le faire.

À cet égard, il est heureux que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale débattent du rapport du Secrétaire général l'un à la suite de l'autre. Ce faisant, ils assument leurs responsabilités en matière de prévention des conflits. Bien entendu, il y a aussi d'autres acteurs du système des Nations Unies, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, auxquels il incombe également la responsabilité de prévenir les conflits. Malheureusement, la répartition des tâches doit encore être clairement définie.

Toutes les études académiques suggèrent que les conflits ont des causes tant immédiates que structurelles. Une simple répartition des tâches assignerait au Conseil de sécurité celle d'agir rapidement pour faire face aux conflits imminents et à l'Assemblée générale et ses organes connexes celle de traiter des causes structurelles. Chaque organe devrait être tenu responsable de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités. Mais la question qui nous intéresse est de savoir qui est responsable devant qui?

Le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte stipule :

« Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom. »

Nous devrions attacher une attention particulière à deux phrases clefs. Premièrement, nous les Membres des Nations Unies, avons conféré – et j'insiste sur le mot « conféré » – au Conseil de sécurité la responsabilité principale. Deuxièmement, le Conseil de sécurité, en s'acquittant de ses devoirs, agit au nom des membres de l'assemblée générale. La responsabilité première d'évaluer les travaux du Conseil de sécurité incombe donc à l'Assemblée générale.

Par conséquent, la question ici est de savoir si nous, les Membres des Nations Unies représentés à

l'Assemblée générale, avons sérieusement réfléchi aux responsabilités que nous avons conférées au Conseil de sécurité. Peut-être que, quand le Conseil de sécurité soumet son rapport annuel à l'Assemblée générale, comme l'exige le paragraphe 3 de l'Article 24, il devrait inclure un chapitre indiquant quels conflits ont été prévenus et lesquels n'ont pas pu être prévenus, et pourquoi.

Mais le Conseil de sécurité n'a pas le mandat ni la responsabilité de s'attaquer aux causes socioéconomiques sous-jacentes des conflits. Manifestement, comme l'indique le Secrétaire général dans son important rapport du millénaire, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle » (A/54/2000), la pauvreté dans le monde est l'une des causes profondes des conflits. Il est notoire que la guerre au sein ou entre des sociétés riches développées est devenue une chose rare. Cependant, dans la mesure où cinq citoyens sur six de la planète ne vivent pas dans ces coins riches et développés, ils ne sont pas à l'abri des ravages de la guerre.

En fin de compte, si nous voulons sérieusement prévenir les conflits, la communauté internationale et les organes principaux de l'ONU ont une obligation de traiter des questions relatives à la pauvreté dans le monde. À cet égard, je voudrais simplement dire qu'il est regrettable qu'un effort tendant à établir un dialogue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social au mois d'avril dernier durant la présidence britannique du Conseil de sécurité ait échoué. Si nous voulons traiter les causes des conflits à long terme, nous avons besoin d'un tel dialogue entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU.

Pour terminer, je souligne une fois de plus que la prévention des conflits n'est pas chose facile. Si nous voulons réellement passer d'une culture de réaction à une culture de prévention, nous ne devrions pas seulement assigner des responsabilités claires, mais être prêts également à les accepter. L'appel du Secrétaire général pour une coopération accrue entre les principaux acteurs du système des Nations Unies et dans le domaine de la prévention des conflits devrait également recevoir notre ferme appui. Finalement, si un autre Rwanda se produit dans les 10 prochaines années, nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude au Président de l'Assemblée générale pour la

tenue de ces séances sur la prévention des conflits armés. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport instructif et complet (A/55/985).

Il est opportun que l'Assemblée générale aborde cette question importante, car des conflits récents ont souligné la nécessité d'élaborer une stratégie préventive plus efficace. Bien que le succès des mesures préventives soit essentiellement tributaire du renforcement du pouvoir d'action au plan national, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique et capital à jouer dans la prévention des conflits, comme cela a été confirmé l'année dernière dans la Déclaration du millénaire.

La prévention efficace des conflits est certainement une entreprise redoutable et complexe aux dimensions sociale, économique et politique. La stratégie préventive la plus efficace est, à notre avis, une stratégie globale qui incorpore des mesures tant à court qu'à long terme pour encourager le dialogue politique, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, le développement socioéconomique et la bonne gouvernance.

Ma délégation partage la détermination du Secrétaire général à passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. Mais bien qu'il soit généralement admis que la prévention des conflits est bien plus économique que la gestion après conflit, tant sur le plan humain que sur le plan financier, les États hésitent souvent à faire aujourd'hui des sacrifices pour des efforts préventifs dont les effets ne seront ressentis que dans un avenir éloigné.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire des observations sur certaines questions qui ont une importance particulière pour ma délégation, questions dont beaucoup ont été soulevées au cours du débat public qui s'est tenu le mois dernier au Conseil de sécurité.

Premièrement, ma délégation est entièrement d'accord avec les recommandations du Secrétaire général tendant à renforcer les capacités préventives des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et à améliorer la coordination entre eux. Nous appuyons en particulier sa proposition tendant à ce que l'Assemblée générale envisage d'utiliser plus activement ses pouvoirs en élaborant des recommandations pour la prévention des conflits et en attirant l'attention du Conseil de sécurité sur des situations qui pourraient menacer la paix et la sécurité internationales. Nous croyons également qu'il serait fort utile qu'il existe

une plus grande interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour l'élaboration de stratégies à long terme pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Deuxièmement, comme l'on ne pourra pas instaurer une paix durable sans s'attaquer aux causes profondes et structurelles des conflits, ma délégation est en faveur d'une approche plus vaste et plus globale en matière de prévention des conflits. En fait, la forme la plus efficace de la prévention des conflits pourrait bien être la mise en place d'un développement durable. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, la prévention des conflits et le développement durable sont des activités qui se renforcent mutuellement; investir dans la prévention des conflits revient essentiellement à investir dans le développement, et vice versa. À cet égard, il est essentiel d'instituer une meilleure coopération au sein du système des Nations Unies, spécialement entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Troisièmement, la stabilité de l'environnement social jouant un rôle clef pour empêcher l'éclatement ou la reprise des conflits, ma délégation est d'avis que l'on devrait consacrer davantage de ressources aux activités des organismes humanitaires des Nations Unies et que l'on devrait intégrer des activités de prévention dans les activités qu'ils mènent avant l'émergence des situations de crise. Nous soulignons en particulier la nécessité de protéger les droits des femmes et des enfants et de mobiliser l'appui international à la lutte contre le VIH/sida. Ma délégation se félicite du succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, qui s'est tenue le mois dernier, et elle attend avec intérêt la session extraordinaire de septembre sur les enfants. Nous espérons que ces événements donneront un nouvel élan aux efforts humanitaires de l'Organisation des Nations Unies.

Quatrièmement, compte tenu de la nature multiforme des conflits actuels, ma délégation estime qu'une large gamme d'acteurs internationaux, y compris les organisations non gouvernementales, la société civile et les organisations régionales, ont un rôle inestimable à jouer en matière de prévention des conflits. Nous encourageons tout particulièrement l'ONU à renforcer ses liens avec les organisations régionales et sous-régionales et à poursuivre, le cas échéant, des stratégies préventives régionales. En raison de leur proximité, les organisations régionales et sous-régionales sont souvent mieux informées de la situation

sur le terrain et peuvent donc élaborer des capacités institutionnelles efficaces de prévention des conflits.

Cinquièmement, il faudrait mettre l'accent sur un mécanisme efficace d'alerte rapide, une utilisation plus proactive du contrôle préventif et des missions préventives de maintien de la paix. La Force de déploiement préventif des Nations Unies en Macédoine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, citées toutes deux dans le rapport du Secrétaire général, constituent de bons exemples de déploiement préventif.

Enfin, nous appuyons fermement le renforcement du rôle traditionnel de prévention revenant au Secrétaire général, comme l'explique en détail le rapport du Secrétaire général. Bien qu'elle estime nécessaire l'allocation de plus grandes ressources à ces activités, ma délégation souligne également la nécessité d'envisager avec soin les incidences financières. Nous

nous félicitons en particulier de l'intention du Secrétaire général de présenter des rapports régionaux et sous-régionaux périodiques au Conseil de sécurité sur les menaces potentielles à la paix et la sécurité internationales.

Nous ne devons pas oublier que l'ONU ne pourra pas s'acquitter de son mandat s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales si elle ne bénéficie pas de la ferme volonté politique des parties concernées. Le principe et l'esprit du règlement pacifique des différends consacrés dans la Charte des Nations Unies devraient être pleinement respectés par tous les États Membres. Les parties qui sont directement impliquées dans des conflits doivent être les premières à prendre l'initiative de poursuivre le dialogue et la réconciliation, avec l'encouragement de la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'intention de la République de Corée, qui contribue depuis 1997 au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive, d'appuyer vigoureusement et fermement les efforts de l'ONU et de la communauté internationale en vue de prévenir les conflits armés.

La séance est levée à 13 h 10.